

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020, À COUVET, espaceVAL

Présidence : M. Roland Schorderet (PLR)

Le président ouvre la séance à 19h30.

Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette dernière séance du Conseil général de la III^e législature de Val-de-Travers. Il remercie tout d'abord le personnel communal pour la préparation de cette salle. Il rappelle les directives sanitaires : le masque est à porter en permanence, sauf lors de la prise de parole ; utiliser le gel hydroalcoolique à disposition. Les personnes qui viendraient à se sentir mal sont invitées à quitter la salle. Il recommande également le respect des gestes barrière, spécialement durant les pauses.

Il rappelle ensuite aux membres du Législatif de lever leur pancarte lorsqu'ils souhaitent prendre la parole ainsi que de lever la main clairement lors des votes afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de procéder à l'appel :

Présents	:	31 membres
Majorité absolue	:	16
Majorité qualifiée	:	21

- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Jean-Paul Lebet ; Stevan Rosselet ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler et Roland Schorderet.
- *Pour le PS* : Marie-Danièle Bruttin Troutot ; Miguel Dominguez ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; May Margot ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Eric Sivignon ; Loris Vuilliomenet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Heinz Salvisberg ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser ; Jean-Claude Schülé et Sylvia Schülé.

Excusés : 7 membres – Raoul Bovay (PLR) ; Hans Peter Gfeller (PLR) ; Katia Della Pietra (PS) ; Gloria Dias (PS) ; Paul-André Matthey-Doret (UDC) ; Alexandre Toimil (PS) et Manfred Neuenschwander (indépendant).

Absents : 3 membres - Gilles Aeschmann (PLR) ; François Rosselet-Christ (PLR) et Francis Racine (PLR).

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Valérie Marquis, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que deux représentants des médias sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions

3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020
4. Crédit-cadre de 390'000 francs pour l'amélioration de la desserte forestière
5. Budget 2021
6. Bilan de législature
7. Rapport d'information relatif au crédit-cadre de promotion démographique et économique
8. Rapport d'information relatif aux crédits-cadres liés à la politique régionale
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

Comme annoncé via la plateforme Extranet précédemment, le Conseil communal, par la voix de son président M. Yves Fatton, propose d'ajouter, en point 4, une demande de crédit de 100'000 francs pour l'octroi de prêts exceptionnels aux sociétés locales. En effet, plusieurs demandes ont été adressées au Conseil communal par ces temps de pandémie.

Le président passe au vote de l'urgence. Elle est acceptée à l'unanimité ; le point est ajouté à l'ordre du jour (pt.4).

M. Sokol Mehmetaj (UDC) annonce que son groupe souhaite déposer une motion avec la clause d'urgence et qu'elle soit traitée avant le budget, puisque cette motion impact directement le débat sur le budget. Il donne lecture du texte de la motion : « *Le Conseil général exige du Conseil communal un effort général sur les dépenses de la Commune pour l'exercice budgétaire 2021 ; le montant du compte de résultat d'exploitation ne devra pas afficher un résultat déficitaire en dessous de 6'500'000 francs.* »

M. Quentin Di Meo (PLR) ne comprend pas bien cette demande de modification de l'ordre du jour. La notion d'urgence impliquerait de traiter cette motion ce soir, mais le Conseil communal aura alors deux ans pour y répondre. À son sens, ce n'est pas le bon outil et suggère au groupe UDC de transformer cette motion en amendement au budget, de sorte de pouvoir en débattre immédiatement. Il précise ne pas s'opposer à la modification de l'ordre du jour, toutefois il devra alors refuser cette motion.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe commue la motion en amendement puisque cela peut accroître ses chances d'avoir un impact sur ce débat.

Aucun autre commentaire et aucune autre proposition n'étant demandés, l'ordre du jour ainsi amendé est accepté à l'unanimité par un lever de mains. L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020
4. Crédit de 100'000 francs pour l'octroi de prêts exceptionnels aux sociétés locales
5. Crédit-cadre de 390'000 francs pour l'amélioration de la desserte forestière
6. Budget 2021
7. Bilan de législature
8. Rapport d'information relatif au crédit-cadre de promotion démographique et économique
9. Rapport d'information relatif aux crédits-cadres liés à la politique régionale
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions

2. LETTRES ET PETITIONS

Aucune lettre n'est parvenue à la présidence.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. CRÉDIT DE 100'000 FRANCS POUR L'OCTROI DE PRÊTS EXCEPTIONNELS AUX SOCIÉTÉS LOCALES

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) remercie tout d'abord l'Assemblée pour la modification de l'ordre du jour pour pouvoir traiter ce point. De l'avis du Conseil communal, il y a une certaine urgence à pouvoir s'emparer de ce thème.

Inutile de décrire la pandémie actuelle et ses effets qui se multiplient et se répercutent sur de multiples pans de notre société.

Lors de la première vague déjà, l'Exécutif avait été sollicité à plusieurs reprises par des sociétés locales qui l'alertaient sur leurs situations, sans qu'aucune, alors, ne se trouve véritablement en péril. Aujourd'hui, le Conseil communal fait le constat que l'installation de cette crise dans la durée prive ces sociétés locales de leurs rentrées financières habituelles, n'ayant pas d'organisation de manifestations, ni de tournois, de soirées annuelles, etc. Pour certaines, il devient difficile de faire face à leurs obligations financières. Évidemment, de nombreux outils sont déployés par le Canton et la Confédération, qui peuvent parfois apporter certaines réponses – surtout aux clubs qui ont des structures professionnelles par rapport à leur encadrement – mais pour beaucoup de ces associations, il n'y a aucune solution actuellement qui leur permettrait de trouver quelques liquidités supplémentaires.

Le Conseil communal s'est interrogé sur la forme à donner à sa réponse aux sociétés locales. Il n'a pas privilégié un système d'aide à fonds perdu, comme d'autres communes l'ont pratiqué, comme Milvignes, par exemple. Il considère que ce système est compliqué à mettre en œuvre ; il est difficile d'avoir un traitement équitable des demandes, de connaître spécifiquement la réalité des comptes de chaque société, qui ne sont pas des structures professionnelles et de savoir si l'impact financier est véritablement dû à la crise actuelle ou s'il y a des arriérés qui font que la situation n'était déjà pas viable avant. Le Conseil communal craint ainsi de susciter un fort appel d'air et, avec à peu près 160 sociétés locales, de se retrouver, peut-être, face à des demandes qu'il serait difficile d'honorer. C'est pourquoi il a retenu l'option du prêt, qui permet de répondre au besoin de liquidité des sociétés qui en feraient la demande, permettant ainsi de s'éviter d'avoir à entrer dans trop de considérations techniques ou financières pour apprécier les demandes d'une manière équitable, partant du principe qu'un club qui sollicitera un prêt en a véritablement besoin, puisqu'il lui appartiendra de le rembourser dans un délai de cinq ans.

L'Exécutif propose également de limiter le montant des prêts à une hauteur maximale de 5'000 francs. Là aussi, pour éviter que les clubs ne s'endettent trop lourdement. Par rapport aux demandes reçues jusqu'à présent, une fourchette entre 1'000 et 5'000 francs permet de répondre aux demandes. Dernier détail technique, il s'agit de limiter cette aide dans le temps. Il est proposé de la limiter jusqu'à la fin du mois de juin prochain ; ne sachant pas comment la crise va évoluer, cela permettra de traiter les demandes en lien direct avec la situation actuelle et de traiter les demandes par ordre d'arrivée, dans la limite du montant à disposition. S'il fallait faire face à une avalanche de demandes, il sera toujours temps, au printemps, de solliciter une nouvelle enveloppe, au besoin.

Comme indiqué dans le rapport, le Conseil communal est persuadé de l'utilité des sociétés locales, qui contribuent directement à la qualité de vie de notre commune. Dans une période comme celle que nous traversons aujourd'hui, les conseillers communaux estiment qu'il est d'autant plus important de

prendre garde à ces signaux et de veiller à ce qu'aucune société locale ne doive mettre la clé sous le paillason, faute d'un petit coup de pouce financier qui lui permettrait de faire face à ses obligations financières, comme un loyer à payer, un directeur de chœur à rémunérer, etc. L'Exécutif espère que cette solution permette de répondre à ces demandes et que le Législatif y sera sensible.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Sylvia Schülé (UDC) indique que son groupe a lu ce rapport avec attention et relève que la crise sanitaire et la crise économique qui en découlent n'ont pas fini de nous occuper. Nos commerçants ont besoin d'aide et c'est une tâche régaliennne de toute structure étatique que de prodiguer cette aide. Ce nouveau montant de prêts sans intérêts vient s'ajouter aux aides déjà existantes, ce qui ne peut qu'être bienvenu. De plus, le risque pris par la Commune est vraiment minime, tant au niveau du montant que niveau des conditions d'octroi de ces aides. Dès lors, l'UDC se reliera unanimement à cette proposition dans l'intérêt de la pérennité des commerces qui font la vie de notre commune.

M. Mairy (cc) précise que les commerces ne sont pas concernés par ces aides, mais uniquement les sociétés locales : associations, clubs sportifs, etc.

Mme Sarah Fuchs-Rota (PS) prend ensuite la parole : « *Le groupe PS a bien pris connaissance de la proposition d'un crédit de 100'000 francs pour l'octroi exceptionnel aux sociétés locales. Nous saluons le Conseil communal de cette initiative pour soutenir le tissu associatif important de notre région qui contribue à la qualité de vie de Val-de-Travers. Les conditions d'octroi et de remboursement nous semblent pertinentes et adéquates. En conséquence, le groupe PS soutiendra ce crédit à l'unanimité.* »

M. Di Meo (PLR) demande une suspension de séance.

Le président accorde une suspension de séance de cinq minutes. La séance reprend à 19h56.

Mme Adriana loset (POP) s'exprime en ces termes : « *Le groupe POP accueille avec enthousiasme la proposition d'octroyer des prêts sans intérêt à nos sociétés locales qui luttent pour survivre par les temps extraordinaires que nous traversons.*

L'étude faite par le Conseil communal des enjeux et des risques d'une telle démarche nous semble complète. Les conditions d'octroi proposées sont raisonnables. C'est pourquoi nous soutiendrons la demande de crédit de 100'000 francs.

Nous souhaitons toutefois remettre une fois de plus sur le tapis la question de l'utilisation du fonds COVID voté en séance du Conseil général le 19 juin 2020. L'approbation du présent crédit ne devrait pas nous faire oublier que les sociétés locales ne sont pas seules à souffrir de la pandémie. Beaucoup de privés se trouvent et se trouveront encore dans une situation plus que difficile. Celles et ceux qui arrivaient tout juste à joindre les deux bouts en travaillant à plein temps se trouvent soudain être des « working poors » avec leur RHT de 80 %. Femmes de ménage, nounous, sommelières et sommeliers, comédiennes et comédiens sans contrat fixe ont un problème. Les responsables du Panier solidaire de Val-de-Travers attestent d'une forte augmentation des demandes depuis le début de la crise sanitaire. Et, à notre avis, on ne demande cette aide qu'en dernier recours, surmontant sa honte et faisant le poing dans sa poche.

La situation est-elle vraiment sous contrôle ? Est-ce que la communication a atteint toutes les personnes qui pourraient bénéficier du fonds COVID et qui en ont besoin ? »

M. Di Meo (PLR) souhaite tout d'abord justifier la demande de la suspension de séance qui a pu en surprendre certains : parmi le groupe PLR, plusieurs élus ont reçu le rapport ce matin à 10h et tous n'en avaient pas pris connaissance, ainsi il a jugé opportun de faire cette suspension de séance.

Concernant le rapport en lui-même, le groupe PLR le soutiendra ; c'est une aide financière bienvenue qui n'a pas de grands impacts pour la Commune a priori. Elle est basée sur un modèle qui peut convenir, avec quelques critères intéressants. Le PLR suggère au Conseil communal de proposer quelques actions de conseils, qui ne coûtent pas grand-chose, mais permettent d'aiguiller les sociétés pour les demandes RHT par exemple, car beaucoup d'entre elles peuvent en bénéficier, ou d'autres conseils de ce type-là.

Le PLR demande qu'un rapport soit transmis à la CGF pour que quelques élus puissent avoir un œil sur les différents prêts qui ont été octroyés.

M. Mairy (cc) remercie l'ensemble des groupes pour l'accueil favorable à cette proposition. Le Conseil communal a pris note des recommandations du PLR, qui seront prises en compte. La Commune veillera à renseigner au mieux les sociétés locales qui s'approcheront d'elle et ne manquera pas de transmettre à la CGF, au terme de l'opération, un rapport qui permettra d'avoir une vision sur ce qui a été apporté comme aide.

Concernant le fonds de solidarité, le Conseil communal avait prévu de donner quelques informations dans les communications, en fin de séance. M. Mairy y reviendra donc le moment venu.

L'urgence étant acceptée à l'unanimité, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit 100'000 francs pour l'octroi de prêts exceptionnel aux sociétés locales, tel que proposé par le Conseil communal.**

5. CRÉDIT-CADRE DE 390'000 FRANCS POUR L'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEF COS).

M. Mairy (cc) indique que cette demande de crédit ressemble, dans l'esprit, à celle qui avait déjà occupé le Législatif en 2015, puisque, pour la première fois, un crédit avait été sollicité pour réaliser les travaux d'entretien, d'amélioration et de création de la desserte forestière. Comme expliqué à l'époque ainsi que dans le présent rapport, ces crédits étaient précédemment votés par le Conseil communal, dans la mesure où ils sont directement financés par les subventions allouées par le Canton, la Confédération et le fonds forestier de réserve, créé à cet effet. Il n'y a donc pas d'impact sur le compte de fonctionnement communal, raison pour laquelle, jusque-là, le Conseil communal agissait en toute discrétion, légale évidemment. Toutefois, en 2015, il a souhaité donner davantage de visibilité à ces travaux, qui sont importants d'une part en termes financiers, puisqu'il s'agit d'un montant de près de 400'000 francs qui est sollicité pour une période de cinq ans, et d'autre part en regard de l'exploitation forestière, dont tous les bienfaits sont rappelés dans le rapport. Inutile de rappeler ce soir toutes les grandes qualités de la forêt jardinée, qui implique, malgré toute l'approche complexe et large d'exploiter les forêts, de disposer d'un réseau de desserte de qualité permettant l'accès à des tracteurs ou des camions de débardage au plus près des chantiers forestiers, afin d'optimiser les coûts, mais aussi pour limiter les dégâts possibles sur les forêts elles-mêmes en évacuant les bois par d'autres manières.

Le Conseil communal est d'avis que ces travaux sont importants, supervisés par les ingénieurs forestiers d'arrondissement, qui en ont directement la responsabilité et veillent à ce qu'ils s'inscrivent dans le respect des subventions allouées par le Canton et la Confédération.

Dans la liste des travaux indiquée dans le rapport, la plupart d'entre eux sont des travaux de réfection ; il y a très peu de création de nouvelles pistes ou de nouveaux chemins. Cela s'explique par le très

bon niveau de desserte existant. Il s'agit donc, avant tout, d'entretenir ces chemins ou pistes. Cette tendance va perdurer, privilégiant l'existant et l'utiliser au mieux. Toutefois, cela engendre parfois des coûts importants, comme indiqué dans le rapport. Certains des chemins desservent des chemins ou des habitations privées : lors de chaque engagement de chantier, une analyse fine sera faite pour savoir si, au-delà de la collectivité publique, des privés peuvent aussi contribuer à ces travaux, puisqu'ils en profiteront aussi. Le montant requis par ce crédit est ainsi à voir comme un maximum. Au final, c'est un montant moindre qui devrait être dépensé ; cela permettra ainsi au Conseil communal d'appréhender chacun de ces chantiers en étant certain d'avoir les moyens de le mener à bien.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Florian Dreyer (PLR) indique que son groupe a pris connaissance du rapport traitant du crédit-cadre de 390'000 francs pour l'amélioration de la desserte forestière. Au premier abord, cette somme semble élevée, mais en se plongeant dans les détails, on peut se rendre compte de l'ampleur des travaux qui pourront être effectués grâce à cette enveloppe.

Ces améliorations permettront de rendre le travail dans nos forêts plus simple et donc permettront un gain de temps non négligeable. Cela permettra également de poursuivre l'entretien de nos belles forêts et, de la sorte, de préserver la biodiversité de celle-ci.

Par conséquent, le groupe PLR approuvera ce rapport qui lui paraît nécessaire.

Mme Cécile Mermet Meyer (PS) annonce que c'est sans surprise que son groupe acceptera la demande de crédit de 390'000 francs pour l'amélioration de la desserte forestière. Sans s'attarder sur ce point, le déroulement de la soirée s'annonçant long, elle relève la qualité du rapport qui permet une meilleure visibilité des travaux menés et prévus pour la desserte forestière.

En cette fin d'année, le groupe socialiste profite de l'occasion pour remercier l'excellent travail de l'équipe forestière de la Commune, qui n'attend pas Noël pour faire de nos beaux sapins les rois des forêts.

M. Frédéric Schlosser (UDC) prend ensuite la parole : *« Le groupe UDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal à l'appui d'un crédit de 390'000 francs pour l'amélioration de la desserte forestière.*

Il est clair que le maintien de dessertes forestières de qualité contribue à une exploitation optimale de nos forêts.

Ce crédit-cadre étant subventionné à 100 %, ce qui serait bien pour tous les crédits qui seront demandés en 2021, le groupe UDC l'acceptera à l'unanimité. »

Mme Ioset (POP) s'exprime ensuite ainsi : *« Le POP rejoint le Conseil communal dans son souhait de maintenir la qualité du patrimoine de notre commune en général et de nos forêts en particulier.*

Espace pour tous, garantie de biodiversité, productrice de ressources durables, la forêt est un bien dont il est primordial de prendre bon soin.

C'est sans hésiter que notre groupe votera en faveur du crédit-cadre sollicité. »

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) prend à son tour la parole : *« Prenons en considération les arguments suivants. Toutes les améliorations ont tendance à attirer un trafic non autorisé, par exemple le motocross, les quads et les quatre-roues des gens qui veulent s'amuser. Et les vélos électriques n'ont pas amélioré la situation qui montre le non-respect de quelques gens en relation avec la nature. Ces chemins bien entretenus servent à ces gens comme possibilité d'atteindre des chemins encore plus attractifs pour leur plaisir. On peut rencontrer des motards, des quads et des vélos électriques au-*

dessus des lisières. Parfois la nature fait notre travail et laisse tomber un arbre sur le chemin pour se protéger contre un tel abus de notre paysage.

Un exemple est parfois mieux que de parler de généralités. Prenons le nord de Buttes qui inclut le chemin du Banderet à Buttes. Il n'a pas une nécessité d'une réfection. Tous les véhicules forestiers et agricoles arrivent à rouler sur ce chemin sans problème. Une autoroute n'est pas nécessaire. Autrement nous allons avoir un trafic non-autorisé en surplus. Déjà maintenant, il y des voitures privées parkées au bord de ce chemin.

En dessous se trouve la Côte de Pattes, un endroit où se trouvent des jolis rochers pour l'escalade. Rien contre ce sport. Mais près de ces rochers il y a quelque chose comme un parking en plein milieu de la forêt. Cette année, on a trouvé presque tous les jours une jusqu'à trois voitures parkées là. Les escaladeurs ne sont pas assez sportifs pour porter leur matériel les dix minutes d'en bas jusqu'au pied des rochers. Et c'est possible parce que le chemin de l'Ouche jusqu'à là-haut est parfaitement carrossable.

Conclusion : aussi longtemps que nous ne faisons rien contre ces intrusions irrespectueuses, toutes les améliorations des chemins dans la forêt vont empirer le problème. On ne peut pas industrialiser et économiser les forêts sans perte pour la nature, la faune et la flore. Et ce sont les trois choses qui font notre richesse, beaucoup plus que l'argent.

C'est pourquoi une partie de notre groupe préfère s'abstenir sur cette demande de crédit-cadre. »

M. Mairy (cc) remercie tous les groupes pour l'entrée en matière et pour leurs propos largement positifs sur ce projet. Le Conseil communal entend les réserves du groupe des Verts ; effectivement, il y a du trafic non-autorisé qui circule parfois en forêt. Lorsque la Commune en a connaissance, lorsque cela se fait en présence d'agents forestiers ou d'agents de la sécurité publique, ceci est verbalisé. Toutefois, il est difficile d'avoir des agents dans chacun de ces chemins ; il faut faire avec, cependant, le Conseil communal n'a pas l'impression que ce soit un problème majeur sur l'ensemble des forêts communales. Comme rappelé, certaines routes sont ouvertes à la circulation, les routes d'accès à certaines propriétés notamment. Plusieurs intérêts doivent être pris en compte en matière de desserte forestière ; la forêt occupe la moitié de notre territoire, il est donc inévitable que certains tronçons doivent être parcourus également par des automobilistes. Il n'est pas correct de dire que la Commune ne fait rien, elle essaie, autant que possible, de limiter ces nuisances. La question n'est pas de créer des autoroutes, ce sont toujours bien des chemins de desserte forestière, le terme est peut-être un peu exagéré ; le Conseil communal en laisse la responsabilité au groupe des Verts.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté.

Le président passe ensuite au vote d'ensemble. **C'est par 27 oui et 3 abstentions que le Conseil général approuve le crédit-cadre de 390'000 francs pour l'amélioration de la desserte forestière, tel que proposé par le Conseil communal.**

6. BUDGET 2021

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Mairy (cc) indique qu'il fera une présentation succincte pour laisser ensuite le temps aux groupes de faire part de leurs positions et questions.

Le budget présenté est particulièrement déficitaire, ce qui ne constituait, sans doute, une surprise pour personne. Depuis 2016, la Commune fait face à une situation difficile, la pandémie en cours et tous ses effets collatéraux n'ont en tout cas pas amélioré la situation. Le déficit record de cette année est atténué par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, puisqu'il s'explique, en bonne

partie, par une perte importante de recettes fiscales. Ce déficit respecte malgré tout le mécanisme de maîtrise des finances en place. Le respect de ce mécanisme sera plus difficile en matière d'investissements, M. Mairy y revient plus bas.

Les charges évoluent relativement peu entre les budgets 2020 et 2021. Elles évoluent dans certains secteurs avec des recettes qui les accompagnent, principalement concernant la révision de la loi sur les routes et les voies publiques, qui impose des responsabilités supplémentaires à la charge des communes, mais qui leur donne aussi des moyens pour y faire face. Donc cette hausse de charges est compensée par une hausse de recettes. Du côté des charges de personnel, on note quelques augmentations, qui ont été décidées en cours d'année 2020, avec l'accord du Législatif, notamment en matière de structures d'accueil pré- et parascolaires, qui ne figuraient pas au budget 2020 et qui sont maintenant incluses dans celui de 2021, ce qui explique la différence.

La pandémie a également eu quelques impacts, qui sont toutefois peu nombreux au budget 2021, à l'échelle communale. La Commune n'a aucun coût occasionné par la santé ; elle ne prend pas en charge une grande part des dispositifs liés en matière d'insertion professionnelle par rapport aux mesures de placement des chômeurs. L'impact de la pandémie se limite davantage dans les budgets des cantons et de la Confédération, moins de celui des communes. Il se lira, par contre, aux comptes 2020, surtout avec des pertes de recettes. Pour 2021, aucune baisse de recettes n'a été intégrée, notamment à la fréquentation d'espaceVAL, aux parts payées par les parents aux structures d'accueil, le Conseil communal étant parti de l'hypothèse que l'économie tournerait à nouveau plus ou moins normalement, avec des gens qui sortent à nouveau, placent leurs enfants en crèche comme précédemment. À voir si cette hypothèse est vérifiée ou non. Le principal impact de la crise se lit principalement dans une baisse des recettes fiscales, comme mentionné plus haut, mais également dans une augmentation des pertes sur débiteurs, c'est un montant important : plus de 800'000 francs attendus pour 2021. Entre le non-paiement des impôts et des factures communales, c'est une augmentation de plus de 100'000 francs qui est prévue au budget, ce qui traduit la détérioration de la situation pour toute une partie de notre population.

Au niveau des chiffres, le déficit est atténué par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle d'1,5 million, ce qui équivaut à la perte des recettes fiscales. Dans le détail, l'Exécutif s'attend à une détérioration de l'impôt des personnes physiques principalement, celui des personnes morales devrait peu évoluer : Val-de-Travers a la chance d'avoir une grande entreprise pharmaceutique qui se porte plutôt bien et dont les recettes fiscales devraient compenser les baisses des recettes fiscales des autres entreprises. Du côté des personnes morales, contrairement à d'autres communes qui en sont fortement dépendantes, notre commune ne devrait pas trop souffrir directement de cette crise, ce qui est déjà une bonne chose.

À relever également que la réforme de la fiscalité votée par le Canton en 2019 continue de déployer ses effets : certaines mesures devaient se déployer en 2021, elles sont donc intégrées à ce budget. Cela péjore évidemment un peu les recettes, mais il faut rappeler que le pari de cette réforme est de contribuer à l'amélioration de l'attractivité des communes et du canton de Neuchâtel. Ce sont ainsi des pertes qui, selon tout espoir, seront compensées à terme. Parmi les compensations, un impôt foncier a été introduit l'an dernier et élargi aux personnes physiques ; pour 2021, une nouvelle compensation est proposée par le Conseil communal, et qui donne lieu à un arrêté, il s'agit de la taxation des conduites de gaz. Le dispositif voté par le Grand Conseil en lien avec la réforme fiscale permet d'introduire de nouvelles taxes pour l'usage accru du domaine public, dans trois domaines : l'eau, le chauffage à distance et le gaz. Le Conseil communal propose de ne pas entrer en matière en ce qui concerne l'eau en raison principalement d'une taxe qui se répercuterait directement sur les consommateurs mais également en raison de travaux importants à venir en matière d'eau, une vision à venir en lien avec le PGEA, qui permettra à ce moment-là de décider si une augmentation de la taxe est justifiée ou non. Pour ce qui est du chauffage à distance, le montant serait marginal, car il y a très peu de conduites passant sous le domaine public, de plus, il ne semble pas opportun de taxer une méthode de chauffage qui a recours aux énergies renouvelables. Ainsi, le Conseil communal propose uniquement l'introduction d'une taxe sur les conduites de gaz, d'une ampleur relativement limitée, soit un montant total de quelque 45'000 francs, soit deux fois moins que ce que la Commune percevait lors de sa fusion, puisque alors Viteos s'acquittait déjà d'une redevance, sur laquelle une décision avait été prise unilatéralement par l'entreprise pour l'extinction progressive de cette taxe, ainsi la situation qui avait court précédemment serait rétablie avec cette taxe qui serait répercutée directement auprès du fournisseur ; à lui de voir ensuite s'il la répercute, ou non, sur ses clients.

Ce budget, évidemment, ne réjouit pas le Conseil communal. Avec un déficit comme celui-là, ce sont des défis importants auxquels il faudra faire face. Comme chaque année, des mesures ont été prises pour améliorer autant que possible la situation. Pour la deuxième année consécutive, le Conseil communal propose de ne pas octroyer d'échelon au personnel communal, ce qui n'est évidemment pas une mesure facile à proposer, d'autant plus que l'Exécutif est toujours particulièrement fier et satisfait de son personnel. Il a particulièrement bien travaillé cette année en regard de la crise, toutes les prestations publiques ont été assumées en tout temps. Le Conseil communal aurait aimé pouvoir remercier ce personnel autrement, mais il a jugé que, compte tenu du contexte, à la fois du budget, mais aussi du contexte global, avec passablement de nos concitoyens qui, non seulement ne voient pas leur salaire augmenter, mais le voient diminuer, voire supprimé en cas de perte d'emploi, le Conseil communal estime qu'il y avait une certaine solidarité qui pouvait être exprimée à travers cette mesure, sans toutefois qu'elle puisse être prise durablement.

L'Exécutif a pris d'autres petites mesures, bien conscient cependant que cela ne va pas suffire. Il sera important de placer la législature à venir vers un retour à l'équilibre. Les quatre conseillers communaux qui se sont représentés, sont d'ailleurs contents d'avoir été réélus dans leur fonction, n'ayant ainsi pas l'impression de refiler la patate chaude à leurs successeurs, mais, au contraire, pouvoir eux-mêmes continuer de mener des réflexions à ce sujet. Le sujet a déjà été abordé avec la commission de gestion et des finances, il est certain qu'il s'agit d'un défi important pour la législature à venir que de ramener le budget de Val-de-Travers dans des eaux plus acceptables que celles-ci.

Un des motifs qui a aussi conduit le Conseil communal à ne pas diminuer trop fortement ses dépenses, en particulier celles qui profitent directement à l'économie locale : les dépenses d'entretien, de rénovation, de mandats externes, etc. Ce sont autant de mandats qui vont bénéficier aux entreprises locales et vont en être saisies au cours des mois à venir et une manière pour la Collectivité de s'engager pour cette période difficile à laquelle il faut faire face aujourd'hui.

C'est un gros chantier qui attend le Conseil communal, la CGF, mais aussi le Conseil général. Le Conseil communal est convaincu que le retour à l'équilibre ne se fera pas avec une seule mesure forte, mais avec une multitude de mesures, sur lesquelles il y aura toujours de très bonnes raisons de ne pas entrer en matières, mais en ayant l'espoir de pouvoir, à chaque fois, dégager un consensus assez large d'un point de vue politique pour que ces réformes puissent être portées par l'ensemble des autorités et des partis. L'espoir aussi de pouvoir trouver des mesures peu douloureuses que possible, pour ne pas nuire à l'attractivité de la région et ne pas atténuer trop fortement la qualité des prestations délivrées à la population. Une large acceptation politique sera nécessaire pour que ces réformes puissent être assumées et mises en œuvre. Dès lors qu'il y a beaucoup de mesures, elles vont aussi se déployer au fil de la législature, mais pas uniquement sur 2021, c'est un travail sur le long terme. Comme souvent répété, notre commune a la chance d'avoir des réserves qui permettent aux autorités de travailler de manière sereine et réfléchie. Entre la réserve de politique conjoncturelle et la fortune communale, c'est près de 40 millions de francs qui sont encore à disposition. Cela permettrait de tenir pendant deux législatures avec un déficit comme celui proposé ce soir, ce qui n'est évidemment pas l'objectif, mais cela montre qu'il est possible de mener une réflexion dans une certaine sérénité, raison pour laquelle le Conseil communal anticipe le débat à venir et informe qu'il s'opposera à la motion de l'UDC, transformée en amendement. Selon lui, le chemin à suivre n'est pas celui de la précipitation, mais bien celui de la réflexion.

Pour conclure et pour regarder toujours vers l'avenir, M. Mairy note qu'un des principaux problèmes relevé par ce budget est l'incapacité, dans un strict respect du mécanisme des finances, à engager tout projet d'investissement en 2021. De l'avis du Conseil communal, cela n'est pas acceptable. La Commune doit faire face à certaines obligations, en termes d'entretien de ses infrastructures, de protection de sa population – comme la protection du village de Noiraigue contre les chutes de pierres. Raison pour laquelle, le Conseil communal annonce dès maintenant qu'il sera nécessaire de déroger au plafond des investissements. Il a mené une réflexion un peu plus fine que d'habitude pour identifier les projets qui, selon lui, seront indispensables à pouvoir être votés par le Législatif au cours de l'année à venir. Il y en aura encore d'autres, la liste est importante et, là aussi, il y aura un travail conséquent à mener par les autorités, ensemble, pour que les projets d'investissement qui sont retenus au final soient vraiment ceux qui sont considérés comme les plus nécessaires, compte tenu du contexte actuel.

Compte tenu de ce plafond des investissements réduit à zéro, le Conseil communal propose un arrêté un peu particulier, c'est la première fois qu'il est contraint à procéder de la sorte. Dans la mesure où

il n'est possible de voter aucun crédit d'investissement, cela s'applique aussi aux crédits de compétence du Conseil communal de moins de 50'000 francs. Cette situation pourra vite placer l'Exécutif en grande difficulté, puisque, dans la mesure où le budget de fonctionnement est construit de manière la plus mesurée possible et la plus proche possible des dépenses connues, souvent, en cours d'année, il est nécessaire de pouvoir voter des crédits supplémentaires pour réparer un bien qui aurait été endommagé, pour décider d'une analyse de sol en cas de pollution, etc. Chaque année, ce sont quelques centaines de milliers de francs de crédit de compétence du Conseil communal qui sont votés. Le Législatif en a toujours une vision très précise lors du bouclage des comptes, puisque toute la liste lui est remise de manière exhaustive. Pour le Conseil communal, il s'agit de petites dépenses auxquelles il doit pouvoir faire face avec réactivité. Attendre le passage suivant au Conseil général peut vite prendre deux mois, selon le temps jusqu'à la prochaine séance. Ainsi, cela représente un risque trop grand, selon la nature des dépenses à prendre, d'attendre aussi longtemps ; c'est la raison pour laquelle le Conseil communal propose de travailler avec la CGF, en soumettant tous les crédits de sa compétence à validation de cette commission, qui sera donc appelée à se réunir à un rythme un peu plus soutenu, mensuellement, ce qui permettra de faire face aux urgences, mais aussi au Législatif, au travers de sa commission de gestion et des finances, d'avoir son mot à dire sur ces dépenses.

Le président donne la parole à la présidente de la commission de gestion et des finances.

Mme Céline Rufener Eschler relève que le rapport de la CGF a été remis à chacun, elle épargnera donc à l'assemblée sa lecture, mais elle invite tous les groupes politiques à se réunir en début de législature afin de discuter des investissements proposés par le Conseil communal et de le prioriser. Ceci facilitera les débats et permettra d'être plus efficaces au moment de traiter ces dossiers, à la CGF notamment. Cette législature va être compliquée, comme relevée par M. Mairy, ainsi, il est important que chaque groupe se penche sur le sujet afin que les discussions aient lieu avant que les projets soient présentés ; ceci permettra d'avoir une ligne de conduite.

Mme Rufener Eschler profite de la parole pour dire son étonnement face à l'amendement du groupe UDC. En tant que présidente de la CGF, elle trouve dommage que ce genre de proposition ne vienne pas lors de l'examen du budget par la commission, car cela donnerait lieu à des débats et discussions intéressants. Elle espère que, pour l'année prochaine, les présences seront un peu plus soutenues et qu'il sera possible d'en discuter plus ouvertement dans cette commission.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée.

M. Di Meo (PLR) s'exprime en ces termes : *« Depuis quelques années, les chiffres de la commune de Val-de-Travers ne sont pas réjouissants. Si nous pouvons admettre que les charges sont maîtrisées, de manière globale, plusieurs indicateurs laissent notre groupe dans une grande perplexité. À l'inverse de l'Exécutif, notre appréciation de la situation est largement plus sombre. En effet, le contexte cantonal, la chute démographique et la crise sanitaire, sociale et économique qui attend notre société n'annoncent guère un avenir agréable pour notre collectivité.*

Notre groupe s'est penché avec une attention toute particulière sur le budget proposé par le Conseil communal. Nous souhaitons en premier lieu le remercier pour son travail et pour la recherche constante de potentiel d'économie qu'il effectue. Nous remercions également l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Val-de-Travers pour leur travail et leur investissement, parfois sous une grande pression. À noter également le gel de la progression salariale pour notre Commune en 2021.

Si nous avons pu approuver la stratégie du Conseil communal, celle de voir venir l'avenir avant de prendre de grandes décisions, nous devons aujourd'hui nous montrer prudents. En effet, les indicateurs économique et démographique ne semblent présenter aucun signe de reprise et nous ne pourrions tolérer de puiser dans notre fortune encore de longues années.

Forts de cela, les élus PLR se sont longuement interrogés sur la manière de réduire la perte présentée par le Conseil communal. Dans les délais impartis, le risque de ne pas avoir de budget en 2021 et les incertitudes cantonales, notamment liées à la crise sanitaire, l'idée de proposer une réduction des charges sur l'ensemble des postes comptables ne nous a pas semblé opportun. En effet, un long travail de recherche d'équilibre et de cohérence a été produit pas l'Exécutif et nous ne souhaitons pas entrer dans ce genre de considération pour le moment.

Si le budget peut s'apparenter à ceux des précédentes années, un élément tout de même est à marquer d'une pierre blanche. En 2021, la limite des investissements se montera à 0 franc. Coup dur pour notre collectivité qui se doit de maintenir de nombreuses infrastructures sur un vaste territoire. D'ailleurs, nous devons ce soir nous prononcer sur un arrêté concernant le frein à l'endettement. Notre groupe l'acceptera à l'unanimité. Puisque le Conseil communal ne possédera aucune marge de manœuvre l'année prochaine, la commission de gestion et des finances aura un rôle à jouer inédit. À ce propos, le groupe PLR, par ses représentants à la commission, sera particulièrement attentif à chaque franc dépensé en 2021.

Le sujet des investissements sera large et profond l'année prochaine. Le PLR est d'avis que le Législatif doit en quelque sorte « reprendre la main » afin de déterminer des critères de priorisation différents de ceux proposés par le Conseil communal. En effet, nous ne pouvons nous satisfaire de la liste proposée actuellement dans le rapport sur le budget.

Sans vouloir entrer ce soir sur chaque proposition, nous ne pouvons nous empêcher de mentionner un exemple, tant nous sommes stupéfaits et déçus. Lors des dernières discussions sur les investissements consentis pour espaceVAL, il était question d'octroyer un des derniers crédits pour finaliser le concept global de ce centre. Nous comprenons, à la lecture du budget, que nous sommes très loin du compte. Dans une planification déjà très nébuleuse, ce sont plusieurs centaines de milliers de francs qui seront prochainement sollicités par le Conseil communal. Pour notre groupe, aucun crédit supplémentaire ne sera octroyé aussi longtemps qu'une planification ambitieuse et une vision claire ne seront présentées au Législatif.

Vous aurez donc remarqué un PLR contrasté face au budget présenté pour l'année 2021. Sans entrer dans une ingérence difficilement maîtrisable, le PLR renforcera son attention face aux dépenses de la Commune. Dans cette optique, la majorité acceptera le budget et d'autres s'abstiendront.

Concernant l'arrêté permettant à la Commune de prélever une taxe pour l'usage accru du domaine communal par les conduites de gaz, la grande majorité du groupe l'acceptera, quant aux autres, ils s'abstiendront.

Concernant le débat d'entrer en matière, nous ne serons pas plus longs. Quelques questions viendront dans la discussion lorsque nous aborderons les rubriques du budget. »

Mme Fuchs-Rota (PS) prend ensuite la parole : « Tout d'abord, le groupe PS remercie le Conseil communal ainsi que tous les collaborateurs ayant participé à l'élaboration de ce budget 2021. Pour commencer, nous tenons à remercier la partie du personnel communal qui à nouveau devra consentir au gel de leur échelon salarial.

Après plusieurs années de ralentissement économique avec peu ou pas de reprise à l'horizon, les réformes fiscales du canton et une pandémie mondiale, notre commune est indubitablement touchée de plein fouet dans ses finances. La crise qui se trouve devant nous est sans précédent et ne fait que commencer. Notre réserve de politique conjoncturelle voit le risque de se réduire comme peau de chagrin d'ici les deux prochaines législatures.

Lors des analyses des comptes et budgets des années précédentes, la question se posait encore de l'aspect conjoncturel de nos budgets déficitaires. La pandémie qui s'est superposée nous impose de passer à l'étape suivante et de planifier concrètement les réponses que nous pouvons apporter à cette situation budgétaire qui s'installera très probablement dans la durée.

À ce stade, il est toutefois important de noter que les exercices excédentaires de notre collectivité publique n'ont pas été dilapidés dans des projets démesurés ou fondus sous la pression d'actionnaires puissants avides de dividendes ; cette réserve a heureusement échappé aux logiques trop pressantes du capitalisme actuel et elle nous laisse justement du temps pour absorber intelligemment, sans fracas, une baisse de revenus qui se profile sur la durée. Nous partageons donc

pleinement l'avis du Conseil communal sur le fait que des coupes budgétaires non réfléchies et immédiates ne feraient aucun sens.

De plus, notre groupe s'inquiète fortement de la perte aux débiteurs à hauteur de 850'000 francs qui démontre une aggravation de la précarité d'une part importante de notre population.

Nous demandons donc au Conseil communal de planifier maintenant de façon concrète les réponses à une baisse de déficit attendue pour plusieurs années consécutives et aussi de rester vigilant face à cette aggravation de la précarité.

Au niveau pratique, notre mécanisme de frein à l'endettement nous impose un plafond pour 2021 de 0 franc. Malgré le contexte économique défavorable, il est important que Val-de-Travers puisse investir et remplir ses obligations. Il ne faut pas oublier que la crise n'est pas seulement économique mais également écologique ! Le Conseil communal doit encore pouvoir travailler pour le long terme et répondre à des demandes urgentes. Il s'agira pour lui de collaborer de manière soutenue avec les membres de la CGF afin de faire des choix cohérents qui devront être pérennes et s'inscrire tant en lien avec le contexte économique qu'avec le changement climatique. Le groupe socialiste acceptera donc unanimement l'arrêté y relatif.

Nous saluons la décision du Conseil communal d'insérer dans ce budget la taxe sur les conduites de gaz qui sera facturée aux fournisseurs. Rappelons que cette taxe est inférieure de moitié à celle qui avait cours lors de la fusion des communes.

Dans ce contexte incertain, nous partageons également l'avis du Conseil communal que Val-de-Travers dispose encore d'un potentiel pour améliorer son attractivité, que notre réserve de politique conjoncturelle nous permet de réfléchir posément aux choix à faire, qui seront parfois douloureux.

Enfin, vu la qualité de la présentation de ce budget et des réponses données aux questions de nos membres des commissaires de la CGF, notre groupe n'aura pas de question additionnelle ce soir.

En conclusion, malgré l'incertitude actuelle et les résultats douloureux, le groupe socialiste appuiera la vision du Conseil communal et soutiendra l'entrée en matière ainsi que le budget. »

M. Rosselet-Christ (UDC) s'exprime ensuite ainsi : « L'UDC a pris connaissance avec attention du présent rapport. Si notre groupe remercie le personnel communal ayant œuvré à son élaboration, il n'est en revanche pas du tout satisfait de son contenu.

Trop, c'est trop !

Ces dernières années, notre commune a connu des années délicates, avec des budgets dans le rouge plusieurs années de suite. Le Conseil communal nous a alors répété que la trésorerie de la Commune pouvait l'encaisser pendant encore plusieurs années, bien qu'il faille trouver des solutions sur le moyen et long terme pour éviter une cure d'austérité qui ne saurait être la bienvenue pour la population.

Force est de constater que malgré une gestion globale convenable, la tendance ne fléchit guère et nous nous retrouvons une fois encore dans les chiffres rouges. Si la pandémie ne va certes pas nous aider, elle n'est pas un prétexte à travers lequel nous pouvons tout justifier.

Que faire, nous direz-vous ? Attirer de nouveaux contribuables serait une solution, encore faudrait-il pour cela que les emplois créés dans notre région soient attribués en priorité aux résidents ; au risque de nous répéter une énième fois, nous rappelons qu'avec l'engagement massif des frontaliers dans nos entreprises, nous excluons de fait les Vallonnières et les Vallonniers du marché local du travail, les poussant petit à petit à l'exil, ailleurs en Suisse.

Mais quand bien même, attirer de nouveaux contribuables ne fera pas tout ; si les finances communales ont jusqu'ici été gérées de façon acceptable, il est nécessaire de rehausser d'un cran la rigueur avec laquelle ce travail est effectué. Si des économies de masse sur un ou l'autre poste précis ne peuvent être que difficilement envisageables, cet objectif devra être atteint par une plus grande attention apportée aux détails. Une série de microéconomies drastiques doit être menée par l'ensemble des dicastères. Dans une commune où l'on achète des chaises de bureau à plus de 600 francs pièce, l'UDC est convaincue qu'un tel effort est tout à fait envisageable. Notre groupe a par ailleurs formulé une proposition, initialement par le biais d'une motion munie de la clause

d'urgence, désormais sous la forme d'un amendement à l'article premier relatif aux charges d'exploitations du décret sur le budget, proposition qui repose sur une analyse et des éléments concrets et qui vous sera détaillée par mon collègue Sokol Mehmetaj lors du traitement de l'amendement.

Ce soir, l'UDC s'oppose à ce budget rouge et demande au Conseil communal de revoir la copie. C'est avant tout à l'administration communale de se serrer la ceinture, non pas à la population.

L'UDC s'est montrée complaisante avec le Conseil communal ces dernières années malgré des budgets déficitaires qu'elle s'était pourtant engagée à refuser dès la fusion des neuf communes, mais ce temps est désormais terminé. Nous devons dès à présent tendre à davantage de rigueur et œuvrer de façon plus stricte pour retrouver un cap sain avant que le navire ne chavire, tout en préservant autant que faire se peut notre population des effets et conséquences néfastes de l'austérité.

Dès lors, l'UDC n'acceptera le décret du budget qu'en cas d'acceptation par notre Conseil de l'amendement y relatif déposé par notre groupe.

L'UDC refusera également le décret sur l'introduction d'une taxe pour l'usage accru du domaine public par les conduites de gaz ; l'UDC ne transige pas sur ce point et refusera aujourd'hui et toujours toutes nouvelles taxes. À plus forte raison, il serait grand temps de se rendre compte qu'accroître l'attractivité résidentielle en baissant la fiscalité globale au niveau cantonal ne saurait être un objectif réaliste si les communes s'obstinent à compenser les effets de cette réforme à coups de taxes supplémentaires... »

M. Philippe Vaucher (POP) prend à son tour la parole: « En préambule, le groupe POP tient à vous informer que les points 7 et 8 seront partiellement abordés en même temps que le point 6, budget, qui nous occupe actuellement, tant il nous semble opportun de lier ces points et surtout de ne pas s'étendre en vains palabres et en paraphrases des textes que nous avons tous déjà lus ! Nous tenons aussi à remercier ici tous les collaborateurs et collaboratrices ayant travaillé à l'élaboration de ce budget, ainsi que le Conseil communal pour son travail.

Disons-le d'emblée, notre groupe acceptera sans joie le budget présenté ce soir et les deux arrêtés y relatifs, à condition que le Conseil général n'accepte aucun amendement qui vienne péjorer les prestations à la population ou à l'inverse, augmenter les charges. Mais nous sommes conscients que cette situation ne peut pas durer années après années.

Pourtant, malgré la situation difficile que nous traversons, nous nous réjouissons de constater que le Conseil communal a eu la sagesse et la clairvoyance de ne pas tailler dans les prestations à la population et nous l'en remercions vivement. En effet, ce serait la pire des choses à faire dans le contexte actuel de morosité et cela diminuerait l'attractivité de notre Commune. Car le problème actuel principal de Val-de-Travers est bien, à l'instar de la plupart des autres communes de l'Arc jurassien, la diminution de sa population, la difficulté à attirer de nouveaux habitants et à offrir des places de travail à nos jeunes, en particulier pour les plus qualifiés d'entre eux. C'est pourquoi il est indispensable de tout mettre en œuvre pour attirer de nouveaux habitants et tout faire pour qu'ils trouvent du travail dans notre région. C'est un objectif prioritaire et urgent. Nos infrastructures, publiques comme privées, sont dimensionnées pour deux-mille personnes de plus que notre population actuelle. Leur coût d'exploitation resterait globalement inchangé mais les rentrées directes et indirectes augmenteraient. Si nous n'arrivons pas à stopper et inverser cette tendance à la baisse démographique, il est à craindre que les budgets à venir nous obligeront à tailler dans le vif et à renoncer aux prestations les moins utiles au plus grand nombre. Cet exercice sera périlleux et très difficile à mener.

Car notre système ultra-capitaliste, renforcé par la crise du Covid, nous laisse peu de marge de manœuvre, empêche d'entreprendre sereinement et d'avoir une vision claire à moyen terme. Tant que l'on entretiendra la confusion entre le libéralisme, qui est un système politique garantissant la liberté de penser et d'entreprendre, et le capitalisme, qui n'est qu'un moyen pour quelques-uns de s'enrichir aux dépens de la collectivité, mais en aucun cas de bâtir une société, c'est notre planète entière qui sera en danger.

Voyez donc : alors que beaucoup de nos entreprises rencontrent des difficultés, que la pression sur les salaires augmente, que nombre d'artisans, commerçants et acteurs culturels se trouvent dans des

situations critiques, alors que de nombreuses personnes doivent faire appel aux aides d'urgence, la Suisse compte deux nouveaux milliardaires depuis avril, pour un total de 37. Leur richesse a grimpé de 29 % entre avril et juillet 2020. Et c'est alors aux collectivités publiques de venir en aide à ceux que la crise étouffe, alors que les gains en bourse des spéculateurs augmentent encore et encore, déconnectés de toute économie réelle, volant le fruit du travail et pillant et détruisant la planète. Et notre pays, dont la devise est pourtant « un pour tous, tous pour un », en encourageant la concurrence fiscale entre cantons et entre communes, est un complice actif de cette arnaque mondiale, empêchant une redistribution un peu moins inéquitable des richesses.

Pour revenir plus directement aux objets mis en votation ce soir, le POP soutiendra l'arrêté au sujet de la taxe prélevée auprès des fournisseurs de gaz en espérant que VITEOS, qui a bénéficié d'une importante baisse de redevance non reportée sur les clients il y a quelques années, ne la refacturera pas aux consommateurs. Nous saluons aussi la décision de ne pas avoir étendu cette taxe au chauffage à distance, ce qui aurait été un très mauvais signal envoyé aux futurs clients, et surtout de ne pas l'avoir étendu au réseau d'eau, taxe qui aurait été obligatoirement reportée sur les consommateurs et qui s'apparente à une flat tax.

Quant au deuxième arrêté, nous l'accepterons bien sûr aussi, sans manquer de rappeler que, lors de la mise en place du mécanisme de frein aux dépenses communal au début de la première législature de Val-de-Travers, le POP s'était opposé à ce mécanisme, inutile car pouvant empêcher d'investir suffisamment en période de haute conjoncture et bloquant les dépenses nécessaires en cas de crise ! Nous saluons par ailleurs l'implication accrue de la commission de gestion et finances lors de la soumission de tout nouveau crédit.

Enfin, nous tenons à remercier le personnel communal pour son travail et son engagement et nous excuser auprès de toutes celles et tous ceux qui devront renoncer à un échelon supplémentaire de salaire alors qu'ils ne sont pas responsables de la crise. Cette mesure péjore arbitrairement les jeunes et les engagé.e.s récent.e.s, ce qui est particulièrement inéquitable.

En conclusion, au vu de la situation financière de notre Commune, le POP se montrera particulièrement circonspect vis-à-vis de toutes nouvelles dépenses en 2021, reportant à plus tard ce qui n'est pas absolument urgent ou indispensable et refusant tout crédit pas directement utile et indispensable pour la population. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) intervient en ces termes : « Nous remercions le Conseil communal et les services administratifs pour le rapport à l'appui du budget, avec les nombreux commentaires qui facilitent la compréhension des variations des charges et revenus d'une année à l'autre.

La perte nette de 3,6 millions de francs pour 72,2 millions de charges d'exploitation représente un déficit budgétaire qui s'élève à 5 %. Toutefois, c'est en anticipant déjà un prélèvement à la réserve conjoncturelle à hauteur de 1,5 million. Donc, non seulement la situation reste toujours préoccupante, mais elle se dégrade et cela va s'amplifier en raison de la crise covid-19. Malheureusement, cette fort mauvaise passe semble bien appelée à s'installer tout le long de la législature.

Elle est confirmée dans le plan financier et des tâches 2021-2024. Les budgets prévus oscillent entre 3,7 et 5,7 millions de déficit annuellement ; soit un cumul de 20 millions en quatre ans ! Rappelons que la « fortune communale » est de l'ordre de 41 millions, mais qu'il faudra déjà prélever plusieurs millions pour le bouclage des comptes 2020. Inexorablement la dette va ainsi prendre l'ascenseur, avec 81 millions en 2021 pour atteindre 112 millions à fin 2024. Ce ne sont donc pas seulement les comptes précédents, mais aussi les prochains budgets qui confirment le risque de se retrouver dans une spirale infernale.

Nous tenons cependant à saluer le rapport de la CGF qui apporte, « enfin » serais-je tenté de dire, des éléments intéressants afin que le Conseil communal réfléchisse aux différents scénarii et que l'on « prenne le taureau par les cornes » sans tarder. Durant toute cette législature qui s'achève, notre groupe, avec parfois l'appui du membre indépendant M. Neuschwander, n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme sur cette situation inquiétante. À présent que l'on se retrouve quasiment au pied d'un mur toujours plus grand, on espère qu'il ne sera pas trop tard pour que les autorités législative et exécutive parviennent à modifier le cap, pour autant qu'elles en aient la volonté. On a bien entendu le Conseil communal qui parle de prendre des mesures délicates en cours de prochaine législature. À voir dans les actes.

Au sujet des mécanismes de maîtrise des finances, le Conseil communal nous présente un arrêté pour suspendre momentanément une des dispositions, sans quoi il se retrouve sans compétence financière effective et le moindre crédit devrait passer par l'approbation du Conseil général. Compte tenu des projections, avec une capacité d'autofinancement plafonnée à 0 franc, autant dire que cette suspension est certainement appelée à être sollicitée année après année. Cela équivaut à une fragilisation inédite de la légitimité démocratique et donc de nos institutions, et qui risque d'être plus que momentanée ; notre groupe préfère dès lors s'abstenir sur ce point.

On peut également lire que le Conseil communal envisage de remettre en question la pertinence de certains outils du mécanisme de maîtrise des finances. À en croire la projection pour 2024 (en page 34 du rapport), avec 5,7 millions de déficit nous serions d'ailleurs à la limite autorisée, c'est-à-dire tout près de sortir des clous et de partir en dérapage incontrôlé... Notre groupe considère que vouloir se soustraire à un engagement politique aussi ferme vis-à-vis de la population, admis par tous les groupes jusqu'ici et qui cimenter les responsabilités depuis la fusion, c'est une voie trop risquée, et qui portera un dégât d'image irrécupérable.

En conclusion, et en dépit du contexte si particulier, notre groupe considère que ce budget trop déficitaire n'est pas acceptable. »

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour leurs prises de position et à ceux qui ont annoncé accepter le budget. Même s'il ne se fait guère d'illusion quant à sa capacité à faire changer d'avis les groupes qui ont déjà annoncé leur opposition, le Conseil communal essaiera tout de même de leur apporter quelques réponses.

Le PLR relevait leur appréciation très sombre de la situation, plus sombre que celle du Conseil communal. M. Mairy estime que l'appréciation de l'Exécutif est relativement sombre aussi, le plan financier des tâches étant aussi là pour le rappeler. Il se doit d'être porté par une vision aussi positive et constructive que possible, pour faire en sorte que la situation s'améliore. Toutefois, il rejoint le PLR quant au fait que le tableau qui se dessine est particulièrement noir ; en espérant trouver des manières de l'éclaircir un peu. Le groupe PLR annonçait aussi que le Conseil général devait reprendre la main en matière d'investissements ; comme exprimé plus haut, le Conseil communal est aussi d'avis que c'est ensemble que les autorités arriveront à trouver des solutions face à cette situation financière et il est heureux que le Conseil général entende s'impliquer plus avant, ce qui sera aussi le cas au travers de la CGF.

Au PS, qui invitait le Conseil communal à planifier les baisses fiscales attendues, il répond qu'il est relativement difficile de planifier au plus près de tels éléments, d'autant plus qu'en se penchant sur le plan financier des tâches, ce n'est pas forcément l'option qui est retenue par le Conseil communal, ni même par le Canton. Les recettes fiscales devraient pouvoir se stabiliser par la suite, même si elles vont certainement diminuer l'année prochaine, éventuellement l'année suivante encore. Le pari est pris qu'à terme, tous les efforts fournis en matière d'attractivité porteront leurs fruits. Une entreprise, en tout cas, se porte bien, d'autres se portent peut-être mal pendant quelques années, mais leur activité très cyclique est connue et il faut espérer que d'ici quelques années leurs activités retrouvent des couleurs plus favorables. Il n'est donc pas certain qu'à long terme ce soit une forte baisse de la fiscalité à laquelle il faudra faire face, même si cette stabilisation des recettes risque de ne pas compenser la hausse de charges à laquelle on peut s'attendre, notamment en matière sociale et due à la détérioration du contexte économique.

Pour répondre à l'UDC qui appelle à dégager des économies dans tous les secteurs, M. Mairy répond que c'est bel et bien dans cette direction que le Conseil communal entend travailler. Il n'y aura pas une mesure phare, mais c'est bien la multiplication d'une série de mesures qui devra être réussie pour retrouver un budget au mieux équilibré. L'administration est également appelée à se serrer la ceinture, pour reprendre les termes du rapporteur du groupe UDC. M. Mairy approuve, mais se demande si cela consiste en une baisse des salaires ? Le Conseil communal n'a pas l'impression que ses employés soient surpayés. Est-ce que ça consiste en une baisse de prestations, en diminuant la taille de l'administration ? À voir, mais pour l'instant l'Exécutif est heureux d'avoir pu maintenir un niveau de prestations correct et à même de contribuer à l'attractivité de la commune. Concernant l'opposition de l'UDC à la taxe sur les conduites de gaz, le Conseil communal la trouve cohérente avec son opposition de l'an dernier à l'introduction de l'impôt foncier. Il fait toutefois remarquer qu'il n'y a aucune obstination de la part du Conseil communal. Ces mesures étaient spécifiquement prévues par le

Grand Conseil lors du vote de la réforme de la fiscalité : d'un côté on baisse les impôts et, comme elle induit des pertes fiscales trop importantes pour les communes, on leur permet de capter des ressources financières, qui ne sont pas forcément prises auprès de la population. L'impôt foncier touche passablement de propriétaires qui n'habitent pas Val-de-Travers, tandis que la taxe sur les conduites de gaz, comme rappelé plus haut, ne frappe que partiellement la population valloisienne, voire peut-être pas du tout, si le fournisseur de gaz prend à seule charge cette taxe. Il n'y a donc aucune obstination de la part du Conseil communal, il s'agit véritablement de la mise en œuvre, partielle, des mesures qui ont été décidées par le Grand Conseil.

Le POP relevait, avec raison, qu'un des problèmes principaux est la baisse démographique, qui ne concerne de loin pas que Val-de-Travers. Le Conseil communal le rejoint dans ce constat. C'est aussi l'occasion pour lui de rappeler qu'il y a passablement d'actions qui se font en matière d'amélioration de l'attractivité et de la domiciliation. Le Canton s'est saisi désormais de ce problème, puisque quasiment toutes les communes du canton sont touchées. Un collaborateur a été engagé au département de l'économie : un chargé à la domiciliation, qui travaille de concert avec les communes pour proposer, dès le début de l'année prochaine, un plan d'action, qui, on l'espère, portera ses fruits. Le POP relevait également la difficulté de retenir les jeunes, spécifiquement dans certains postes qualifiés. C'est effectivement un réel problème et c'est aussi en réussissant à faire venir des entreprises supplémentaires, qui proposent parfois des emplois hautement qualifiés, que l'on arrivera à retenir ces jeunes. Il faut aussi rappeler, sans ouvrir le débat sur la question frontalière, que c'est aussi parce que nous bénéficions d'un bassin de frontaliers proche de notre territoire, que certaines entreprises viennent s'installer ici. Il faut ensuite évidemment trouver un bon équilibre dans la structure des employés, mais il ne faut pas omettre cet élément d'attractivité.

Les Verts, quant à eux, relevaient les perspectives particulièrement négatives du plan financier des tâches, ce qui est effectivement le cas. M. Mairy précise que ce PFT n'inclut pas les améliorations que le Conseil communal espère pouvoir porter au fil des ans. Il s'agit de la vision actuelle, toute chose restant égale par ailleurs, en espérant qu'année après année il soit possible d'infléchir ce plan financier pour le ramener dans des prévisions plus acceptables. Les Verts appellent aussi l'Exécutif à prendre le taureau par les cornes. C'est bien le signal qu'il veut envoyer, des efforts constants et réitérés ont été faits au cours des dernières années ; aujourd'hui, il est nécessaire de faire de cette législature un retour à l'équilibre. Des travaux, des réflexions sont en cours, ainsi que des mesures qui devraient se concrétiser au cours des prochains mois, d'entente avec le Législatif.

M. Mairy précise encore que, par rapport au mécanisme de maîtrise des finances, auquel le Conseil général est appelé à déroger au travers d'un arrêté qui permettra au Conseil communal de voter des crédits de sa compétence, la commune de Val-de-Travers s'était dotée de ce mécanisme en 2009. Depuis 2016, avec la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEc), c'est une obligation pour les communes d'en être doté. Chaque commune reste cependant relativement maîtresse dans la manière dont elle définit ces mécanismes. Il y a une certaine souplesse possible, qui peut être octroyée par le Conseil général, ainsi, parler de déni démocratique semble exagéré. Il n'y en a aucun en dérogeant à ces mécanismes. Simplement, le contexte fait qu'il doit être possible, comme le prévoient d'ailleurs les mécanismes eux-mêmes, d'y déroger et de trouver une certaine souplesse pour permettre aux institutions de continuer de fonctionner.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'entrée en matière sur le budget 2021. **Elle est acceptée par 23 oui, contre 7 non.**

Le président indique ensuite que l'examen de détail du budget se fera selon la classification fonctionnelle (résumé), (page 32).

Il en donne lecture ligne par ligne (01 Législatif et Exécutif 02 Services généraux, 11 Sécurité publique, etc.), ce qui permet à l'Assemblée de poser ses questions sur l'entier du budget, en se référant à la classification fonctionnelle (pages vertes).

01 Législatif et Exécutif	Charges	CHF	1'022'380.-
---------------------------	---------	-----	-------------

Amendement du groupe Les Verts

Charges de transfert

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Montant : 16'000.- 0.-

Voir intervention au chapitre 57 Aide sociale et domaine de l'asile

02 Services généraux	Charges	CHF	2'441'905.-
11 Sécurité publique	Charges	CHF	105'946.-
14 Questions juridiques	Charges	CHF	36'000.-
15 Service du feu	Charges	CHF	864'616.-
16 Défense	Charges	CHF	228'165.-
21 Scolarité obligatoire	Charges	CHF	12'782'560.-

M. Malo Bortolini (PLR) demande, au sujet des transports scolaires budgétés pour un montant de 645'000 sur 2021, s'il y a des pistes d'amélioration afin de réduire ce coût.

M. Christophe Calame (cc) répond qu'en effet les transports scolaires représentent un montant de près de 650'000 francs visibles dans ce budget. Il est divisé en plusieurs volets, dont le plus important est les abonnements Onde verte de TransN, financés pour les élèves du cercle qui se rendent dans un collège situé hors de leur village ; cela représente un montant d'environ 220'000 francs, sur lequel il est, aujourd'hui, difficile d'agir puisqu'il est inhérent à l'organisation des classes et la logique communale par rapport aux bâtiments à disposition. Il y a donc peu de marge de manœuvre sur cet élément pour le diminuer. Ensuite, pour la deuxième partie du montant, il s'agit du mandat pour les Transports Perrin, divisé en trois parties : une partie de 90'000 francs qui concerne le transport des élèves jusqu'à la salle de gym d'espaceVAL depuis Fleurier, puisque nous avons un sérieux manque de salles de gym sur Fleurier. Là-dessus aussi il est difficile d'agir puisqu'il y a une bonne dizaine de classes fleurisanes qu'il faut envoyer faire de la gymnastique ailleurs qu'à Fleurier. La deuxième partie est celle relative à l'organisation des classes, soit les décisions prises par le cercle scolaire de déplacer des élèves, par exemple de Noiraigue à Travers, de la Côte-aux-Fées à Buttes. Il s'agit d'un montant d'environ 150'000 francs. Le DJE travaille constamment à l'organisation des classes, ici on est sur un compromis à faire entre la qualité de l'enseignement avec des effectifs mieux dimensionnés et une économie sur du transport scolaire. Dans d'autres cercles, notamment à Val-de-Ruz, avec une topologie assez semblable à Val-de-Travers en termes de nombre de collèges, c'est la démarche inverse qui a été faite, à savoir d'augmenter plutôt le coût du transport pour rassembler des niveaux et d'avoir une qualité d'enseignement améliorée par ce biais-là. Ainsi, M. Calame est d'avis que sur cette partie aussi il n'y a pas énormément de marge. La troisième partie concernant le transport des élèves des montagnes, pour un montant de 150'000 francs également. Ce serait le seul endroit où il existe une certaine marge de manœuvre. Notre règlement impose aujourd'hui d'aller chercher un certain nombre d'élèves à leur domicile. Ce règlement devra être revu dans le courant de la prochaine législature ; ainsi, différentes stratégies devront pouvoir être mises en place pour aller chercher, ou pas, certains élèves à leur domicile. Il y a donc peut-être ici un espoir d'optimisation. Une réflexion sera clairement menée par le Conseil communal, c'est une des missions qui a été donnée au DJE depuis plusieurs mois et c'est une piste d'économies pour les années à venir.

22 Écoles spéciales	Charges	CHF	290'000.-
23 Formation professionnelle initiale	Charges	CHF	142'200.-
31 Héritage culturel	Charges	CHF	200'000.-
32 Culture, autres	Charges	CHF	284'415.-
34 Sports et loisirs	Charges	CHF	2'942'548.-

M. Bortolini (PLR) reprend la parole pour deux questions concernant ce poste. La première à propos des charges de denrées alimentaires d'espaceVAL, qui se montent à 100'000 francs, plus l'achat de

repas pour 90'000 francs. Cela reste similaire par rapport au budget 2020. Pourquoi alors les ventes de repas diminuent-elles de 65'000 francs ?

M. Christian Mermet (cc) répond que la manière de fonctionner pour les repas a été modifiée. Jusqu'à fin 2020, les repas étaient achetés au home, les services étaient organisés et certaines prestations étaient gérées à l'interne par espaceVAL. Depuis janvier 2021, les repas ne seront plus achetés au home, c'est l'entreprise qui est installée à espaceVAL qui va elle-même fournir les repas sur place. De ce fait, le poste des emplois a été diminué, car une part du personnel ne va plus être payée via ces prestations de repas, mais directement par l'entreprise. Donc les postes d'espaceVAL ont été diminués de 0,2 EPT et ainsi il n'y a plus de bénéfice sur les repas vendus, mais le personnel n'est plus non plus rétribué par ce biais-là.

M. Bortolini (PLR) poursuit avec sa deuxième question, sur les subventions aux organisations privées à but non lucratif. Le montant budgété est de 1'276'000 francs pour 2021. Une augmentation de ce compte a été constatée depuis 2016, d'une valeur de 324'000 francs. Sachant pertinemment que ce chiffre comprend des donations aux associations, mais aussi des non-facturations de salles pour des manifestations. Malgré tout, ce chiffre reste une charge pour la Commune. Qu'est-ce qui explique l'augmentation constante de ce montant depuis 2016 ? De manière générale, le PLR se dit ravi que les autorités aident les associations communales, qui sont le poumon de nos activités culturelles et sportives, mais ce questionne aussi sur la sortie du logiciel ou fichier, qui permettra l'attribution des subventions de manière non subjective aux associations.

M. Mermet (cc) indique que ce compte regroupe tout ce qui, auparavant, était considéré comme mise à disposition gratuite. Cela s'est fait de manière progressive, d'abord pour les réservations de salles communales, jusque-là gérées par le dicastère des infrastructures, puis pour les salles d'espaceVAL, afin d'avoir là aussi une vision claire et transparente. Ces augmentations sont en fait des opérations neutres, puisqu'on augmente d'un côté la subvention et de l'autre la recette. En lui-même, le volume n'a pratiquement pas changé. Les seules sociétés pour lesquelles il y a des volumes importants ont fait l'objet de contrats spécifiques, comme pour l'équipe de Volley-ball féminine ou pour des événements importants comme le Swiss Canyon Trail. Pour les autres, il n'y a eu que très peu de variations. Ces augmentations comprennent aussi la subvention de 300'000 francs pour la patinoire ainsi que la comptabilisation de ce que représente la mise à disposition des terrains de foot. L'entretien des terrains de Fleurier, d'espaceVAL, de celui du FC Couvet apparaît désormais dans ces comptes ; ils font en même temps l'objet de dépense et de subventions. La mise à disposition d'aides directes est une très faible proportion de ce chiffre et qui n'a pratiquement pas changé depuis plusieurs années.

Concernant le processus manifestations, un outil assez complexe a été mis en place, aujourd'hui à bout touchant. Sa dernière forme devrait permettre d'automatiser à la fois les manifestations, les mises à disposition de salles, ainsi que les subventions aux associations par rapport à leur utilisation. Cela fait l'objet d'un projet développé et validé avec le SIEN. Il représente aujourd'hui un investissement à faire au niveau logiciel d'environ 50'000 francs. Le Conseil communal a souhaité que l'on puisse éventuellement partager ces frais avec d'autres communes. La question est donc remontée à la CDC culture, loisirs et sports. Depuis l'été, dans la période préélectorale, la situation était un peu compliquée, il n'y a ainsi pas eu d'engagement des autres communes à ce jour. Mais le projet complet existe, il est validé et présenté à d'autres communes. Le Conseil communal attend l'entrée en matière d'autres communes pour partager cet investissement de 50'000 francs, étant donné qu'il est très vraisemblable que d'autres collectivités du canton, voire au-delà, seraient intéressées à utiliser un tel outil. M. Mermet indique encore que le descriptif de l'outil est à disposition des membres du Conseil général qui souhaiteraient le consulter.

35 Églises et affaires religieuses	Charges	CHF	245'430.-
42 Soins ambulatoires	Charges	CHF	165'610.-
43 Prévention de la santé	Charges	CHF	1'900.-

49 Santé publique, non mentionné ailleurs	Charges	CHF	2'300.-
51 Maladie et accident	Charges	CHF	1'790'700.-
53 Vieillesse et survivants	Charges	CHF	50'800.-
54 Famille et jeunesse	Charges	CHF	1'909'050.-
55 Chômage	Charges	CHF	365'200.-
56 Construction de logements sociaux	Charges	CHF	12'500.-
57 Aide sociale et domaine de l'asile	Charges	CHF	3'727'290.-

Amendement du groupe Les Verts

Charges de transfert

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Montant : ~~4'000.-~~ 20'000.-

M. Santiago (Les Verts) développe l'amendement de son groupe, qui est en fait un double amendement puisqu'il implique également le compte 01 Législatif et Exécutif (voir plus haut). Les Verts proposent que les 16'000 francs de jetons de présence du Conseil général soient affectés à des associations qui œuvrent sur le terrain pour soulager la population des conséquences de la pandémie, à l'instar de Cora, Nomade ou du Panier solidaire. De l'avis des Verts, c'est un geste symbolique simple en reconnaissance et par solidarité au dévouement et du lien social si nécessaire que ces personnes permettent en cette période.

M. Mairy (cc) souhaite donner un éclairage sur cet amendement, tout en précisant que le Conseil communal ne prend pas position sur la proposition en elle-même, puisque cela concerne directement les indemnités qui sont versées aux conseillers généraux, donc à eux d'estimer si cela est justifié ou non. Ainsi, il précise la nature des entités qui sont actuellement soutenues par le biais du compte qui serait alimenté de 16'000 francs supplémentaires, ce sont effectivement des entités sociales, qui sont actives au Val-de-Travers ou en faveur de la population du Val-de-Travers. Une dizaine d'entités reçoivent actuellement entre 200 et 300 francs par années. 300 francs pour les entités qui disposent d'une antenne à Val-de-Travers, 200 francs pour les autres. Dans la liste, il y a l'association de défense des chômeurs, l'association neuchâteloise d'action psychiatrique, l'Atelier fil, l'AVIVO, les Cartons du cœur ou encore la Croix-Rouge, RECIF ou Solidarité femmes. Une liste mise à jour chaque année en fonction des moyens disponibles. Si d'aventure ce budget était augmenté, il s'agirait d'avoir une réflexion plus fine : augmenter de manière linéaire la subvention versée à chacune aurait peu de sens, l'idée serait de voir où les moyens supplémentaires seraient le plus utiles. Ce qui est certain, c'est que parmi ces associations, ou d'autres, il y a toujours des attentes de subventionnement supplémentaire. Aucune de ces structures ne relève directement d'un subventionnement communal, la plupart a un subventionnement de la part du Canton, c'est là que se joue leur existence-même. Mais il va de soi que, si le budget devait être élargi, il y aurait matière à en faire bon usage. Il va de soi que cette prise de position va dans le sens des deux amendements liés, si les jetons de présence devaient être maintenus, le Conseil communal s'opposerait à l'augmentation de charges avec la hausse des subventionnements, c'est dans cet esprit-là qu'il ne prend pas position.

Mme Fuchs-Rota (PS) demande une suspension de séance.

Le président accorde une suspension de séance de dix minutes. La séance reprend à 21h31.

Mme Fuchs-Rota (PS) annonce que son groupe est partagé sur cette question. La majorité de ses membres refusera cet amendement. Elle rappelle que le PSVDT distribue à ces conseillers généraux les jetons de présence sous forme de VAL. Ainsi, ceux-ci sont déjà directement injectés dans l'économie locale. Pour sa part, si elle refuse cet amendement, c'est aussi par soutien au POP et aux

petits partis, pour qui ces jetons de présence sont très importants dans leurs budgets. Il s'agit d'un petit geste pour nos élus en regard de leur investissement, mais cela représente également un minimum vital pour les petits partis.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe sera unanimement opposé à cet amendement. Chaque parti politique gère les jetons de présence comme il l'entend. Pour l'UDC, l'intégralité du montant est reversée au parti. Le groupe estime que c'est aussi un moyen de lui permettre d'avoir des moyens à sa disposition pour entreprendre toute sorte d'actions politiques et cela retourne aussi directement à l'économie locale, étant donné que l'UDC a systématiquement fait toutes ses dépenses de campagnes, ou autres, dans la région, à Val-de-Travers. Il remercie d'ailleurs le parti socialiste pour son soutien aux petits partis, puisque l'UDC se considère aussi comme un petit parti. Cela fait donc plaisir d'avoir le soutien de la Gauche.

M. Vaucher (POP) annonce que le POP refusera aussi cet amendement. Il précise qu'il ne s'agit pas de pingrerie, mais de permettre à la vie politique de pouvoir continuer de fonctionner. Les caisses sont vides après la campagne pour les élections communales. Tout ce qui est investi par le POP l'est dans la région. Aucun des membres ne touche de jeton de présence ; comme l'UDC, tout est versé dans la caisse commune du parti. Si l'on veut faire vivre un peu la politique locale, il faut aussi qu'il y ait un minimum d'argent dans la caisse des partis. Il s'agit d'une somme peu importante ; si on la répartit par rapport au nombre de personnes présentes ici, cela représente 1 franc 70 par habitant et par année. Ainsi, il s'agit d'un petit montant, mais qui est indispensable pour la vie des partis. M. Vaucher se dit aussi dérangé par le côté de « faire un don » : on se donne ainsi bonne conscience, mais au final on ne résout pas le problème. Car si réellement ces associations sont en danger de disparaître, ou alors dans un grand désarroi financier, il y a d'autres moyens, comme le fonds Covid, ou adresser une demande à la Commune, avec éventuellement un prêt comme fait pour les sociétés locales, ou encore une aide à fonds perdu qui doit pouvoir être discutée au cas par cas, mais pas une espèce d'arrosage où on a l'impression de se donner bonne conscience en se privant de quelque chose qui est indispensable pour faire vivre la vie politique de Val-de-Travers.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'amendement.

L'amendement est refusé par 25 non, contre 4 oui et 1 abstention.

Le président reprend l'examen du budget :

59 Domaine social, non mentionné ailleurs	Charges	CHF	22'000.-
61 Circulation routière	Charges	CHF	4'664'440.-
62 Transports publics	Charges	CHF	1'006'000.-
63 Transports, autres	Charges	CHF	305'000.-
71 Approvisionnement en eau	Charges	CHF	30'000.-
72 Traitement des eaux usées		CHF	0.-
73 Gestion des déchets	Charges	CHF	351'870.-
74 Aménagements	Charges	CHF	59'000.-
75 Protection des espèces et du paysage	Charges	CHF	24'600.-
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	Charges	CHF	47'700.-
77 Protection de l'environnement, autres	Charges	CHF	55'200.-
79 Aménagement du territoire	Charges	CHF	30'500.-
81 Agriculture	Charges	CHF	17'900.-
82 Sylviculture	Revenu	CHF	1'710.-
84 Tourisme	Charges	CHF	64'500.-

85 Industrie, artisanat et commerce	Charges	CHF	20'700.-
87 Combustibles et énergie	Revenu	CHF	742'000.-
91 Impôts	Revenu	CHF	26'706'500.-
93 Péréquation financière et compensation des charges	Revenu	CHF	4'233'600.-
96 Administration de la fortune et des dettes	Revenu	CHF	934'150.-
97 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	Revenu	CHF	21'700.-
99 Postes non répartis		CHF	0.-
Excédent de charges		CHF	3'674'685

Le président ouvre la discussion sur le plan financier et des tâches, aux pages 33 à 35 du cahier du budget 2021.

La parole n'étant pas demandée, il ouvre la discussion sur le budget des investissements, aux pages 36 à 39.

La parole n'étant pas non plus demandée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté relatif à l'introduction d'une taxe pour l'usage accru du domaine public par les conduites de gaz, ainsi qu'au vote de cet arrêté.

C'est par 19 oui, contre 7 non et 4 abstentions que cet arrêté est accepté.

Le président passe ensuite à l'examen de détail de l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2021, dont il donne lecture.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
vu le règlement des finances de la Commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 21 octobre 2020 ;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 16 novembre 2020 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2021, qui comprend :

- a) Le budget du compte de résultats, qui se présente en résumé comme suit :
- | | | |
|---------------------------------------|-----|---------------|
| Charges d'exploitation | Fr. | 70'485'884.- |
| Revenus d'exploitation | Fr. | 61'739'543.- |
| Résultat d'exploitation (déficit) | Fr. | - 8'746'341.- |
|
 | | |
| Résultat provenant des financements | Fr. | + 1'224'356.- |
| Résultat extraordinaire | Fr. | + 3'847'300.- |
|
 | | |
| Total du compte de résultat (déficit) | Fr. | - 3'674'685.- |
- b) Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :
- | | | |
|----------------------|-----|--------------|
| Dépenses | Fr. | 29'692'200.- |
| Recettes | Fr. | 4'779'500.- |
| Investissements nets | Fr. | 24'912'700.- |
- c) Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :
- | | | |
|---------------------|-----|-----------|
| Dépenses autorisées | Fr. | 923'300.- |
| Recettes | Fr. | 75'000.- |

- Article 2** : La limite de déficit du compte de résultat pour l'exercice 2021 est fixée à 6'200'652 francs.
- Article 3** : Le montant maximal des investissements pris en compte pour l'exercice 2021 est nul.
- Article 4** : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.
²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Amendement du groupe UDC :

Article premier let. a)

Charges d'exploitation : Fr 70'485'884.- Fr. 68'000'000.-

M. Mehmetaj (UDC) développe cet amendement en ces termes : « *Il est vrai que demander une réduction budgétaire est quelque chose de délicat, surtout quand on sait que le Conseil communal a déjà fait des efforts dans cette direction. Nous en sommes conscients et nous le remercions pour les efforts fournis.*

Mais malgré ça, notre Commune traverse une période difficile depuis quelques années déjà. Avec des chiffres dans le rouge, du chômage en hausse et, enfin, la pandémie de COVID-19 qui s'ajoute à ça. Le contexte est difficile, certes, mais ce ne veut pas dire que nous devons baisser les bras et accepter les hausses de charges à n'importe quel prix. Au contraire, nous sommes là pour maîtriser les coûts ; nous sommes là pour faire face à n'importe quelle crise. C'est notre rôle, notre responsabilité. Nous avons les capacités pour cela et nous faisons pleinement confiance à nos responsables politiques.

La Commune devrait fonctionner comme une entreprise. Nous ne pouvons pas dépenser l'argent que nous n'avons pas, surtout quand la conjoncture 2021 est incertaine. Nous devons agir maintenant et pas dans quelques années, lorsque le problème sera plus grand encore. Accepter un budget déficitaire n'est pas dans les mœurs suisses. Dans ce cas, prenez ça comme un challenge, un défi que nous devons relever tous ensemble.

Si nous saluons les efforts entrepris jusqu'ici pour limiter la casse, il est temps de dire stop. Stop aux budgets trop déficitaires. Stop aux dépenses excédentaires. Ce que nous demandons par cet amendement, c'est que le Conseil communal fasse un effort global supplémentaire afin que ce budget soit acceptable. Nous sommes convaincus, après analyse, que, par une série de microéconomies à tous les niveaux, cet objectif peut être atteint.

Je vais vous donner un exemple, aussi superficiel soit-il, de comment nous pouvons baisser les coûts : dans les cent feuilles d'imprimante que vous utilisez par an, nous vous demandons d'économiser seulement trois feuilles. Ce qui fait le 3 %. Nous vous demandons d'économiser la somme totale de ces trois feuilles, peu importe les mesures ou les possibilités pour y arriver, car elles sont nombreuses. Par exemple, nous pouvons simplement réduire l'usage du papier ; nous pouvons utiliser du papier recyclable, moins cher ; nous pouvons imprimer recto-verso, nous pouvons changer de fournisseur ou négocier les prix. Peu importent quelles mesures vous prenez, nous sommes ouverts, parce que nous avons besoin de cette réduction budgétaire. Cela est vital pour notre Commune.

Chers collègues, ce n'est pas un caprice de réduire les coûts, mais bel et bien une nécessité pour la pérennité de notre Commune. Dès lors, nous enjoignons le Conseil général à soutenir cet amendement, afin que le Conseil communal soit tenu à un effort supplémentaire salvateur pour notre Commune. »

M. Mairy (cc), comme déjà annoncé précédemment, invite le Conseil général à rejeter cet amendement, qui ne va évidemment pas dans le sens proposé par le Conseil communal de dégager des économies de manière raisonnée et réfléchie, à l'échelle d'une législature entière. Travailler de manière aussi brutale que celle-ci, avec une réduction du déficit de l'ordre de deux millions de francs, semble particulièrement problématique.

Le Conseil communal entend bien l'UDC rappeler qu'une commune ne doit pas dépenser les sous qu'elle n'a pas. Toutefois, en matière de finances publiques, la fortune communale, qui s'est améliorée au fil des ans depuis la fusion, a précisément ce but : permettre à une collectivité de faire face à des déficits lorsque la situation est mauvaise. C'est vraiment la raison d'être de la fortune communale.

Quant au fait que présenter un budget déficitaire ne soit pas dans les mœurs suisses, le Conseil communal répond qu'il suit l'exemple de la Confédération, qui en a pris largement l'habitude, en présentant souvent des résultats meilleurs que ce que ne le prévoyait le budget. C'est aussi ce que l'Exécutif espère pouvoir faire dans un an, grâce aux efforts supplémentaires qui seront produits en cours d'année, pour diminuer ce déficit.

Le Conseil communal prend également bonne note des conseils de l'UDC en matière d'imprimés et les rassure sur le fait que ça fait longtemps déjà que ces mesures sont mises en œuvre. C'est aussi dans ce même esprit que le Législatif a été invité à voter un crédit pour la mise en place d'une GED, qui vise, elle aussi, à diminuer encore certains coûts en matière d'impression. Mais le Conseil communal est toujours preneur d'idées supplémentaires.

Le président passe ensuite au vote de l'amendement.

L'amendement UDC concernant les charges d'exploitation est refusé par 21 non, contre 7 oui et 2 abstentions.

Puis, le président passe au vote de l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2021.

Cet arrêté est approuvé par 18 oui, contre 7 non et 5 abstentions.

Le président passe ensuite à l'examen de détail puis au vote de l'arrêté relatif à la dérogation au frein à l'endettement pour les crédits de compétence du Conseil communal dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021.

Cet arrêté est approuvé par 20 oui, contre 7 non et 3 abstentions

7. BILAN DE LÉGISLATURE

Le Conseil communal ne souhaitant pas s'exprimer sur ce point, le président ouvre la discussion générale.

M. Di Meo (PLR) s'exprime ainsi : *« La législature touche à sa fin, l'heure des bilans a sonné et le Conseil communal a fait le sien, qui nous est présenté ce soir.*

En premier lieu, nous souhaitons remercier l'Exécutif pour son rapport et la manière de nous soumettre l'information. Les dix-sept fiches explicatives nous permettent de comprendre les actions communales par thématique, ce qui permet une lecture facilitée et accessible.

Il s'agit là d'un rapport d'information et le Législatif ne saurait prendre formellement position par un vote. Cependant, nous souhaitons apporter quelques commentaires sur certains éléments.

Pour commencer, nous souhaitons aborder une question largement thématisée dans nos rangs, celle de l'offre immobilière. Force est de constater que les projets prennent du retard et que les processus dans notre commune sont longs, fastidieux et avancent parfois sur la base de considération purement subjective de l'administration ou de la commission. C'est donc un élément qui figurera parmi les priorités du groupe PLR durant la prochaine législature. Rien de bien particulier puisqu'il s'agit là d'un outil déterminant pour l'attractivité de notre commune et dès lors, son ambition démographique.

D'ailleurs, parlons-en, de cette ambition démographique. Si notre région peut se targuer de bons résultats dans bien des domaines, il en est un qui fait malheureusement partie des échecs. Attirer de

nouveaux citoyens à Val-de-Travers devra être le principal objectif des autorités politiques durant les quatre prochaines années.

Dans un autre registre maintenant : la fiche concernant la vie associative nous semble lacunaire. Après de nombreuses années d'incertitudes pour les sociétés locales, force est de constater que nous n'avons que peu avancé dans ce domaine. La répartition des subventions est toujours très floue et il sera nécessaire de mettre en place rapidement des processus équilibrés afin de maintenir la qualité de notre tissu associatif, l'une des grandes forces de notre vallée. Mais cette fiche ne mentionne pas explicitement le subventionnement. Elle s'attaque à la création de comités de village. Après une législature entière et une étude de la HE-ARC, les conclusions nous laissent perplexes. Il est mentionné que l'idée n'était pas la bonne et que d'autres pistes seront creusées. Conclusion bien maigre. Notre groupe en attendra davantage durant la prochaine législature.

En guise de conclusion, nous pouvons confirmer au Conseil communal que l'outil utilisé pour le programme de législature et son bilan est un bon outil. La grande majorité des projets est bien suivie et détaillée dans ces fiches. D'autres, en revanche, laissent, après lecture, un goût d'inachevé. Nous faisons confiance au Conseil communal pour apporter de nombreux détails à ce programme durant les prochaines années... »

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) prend ensuite la parole : « Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le bilan du programme de législature des quatre dernières années et nous en remercions le Conseil communal. Lors de son élaboration en 2016, rien ne laissait alors présager que nous nous retrouverions aujourd'hui face à un certain virus, que nous serions questionnés sur notre manière de vivre et de consommer. Heureusement, tout est éphémère, les bonnes choses comme les moins bonnes. À la lecture de ce bilan, nous constatons que certains dossiers ont rencontré un franc succès, comme par exemple l'extension scolaire de Longereuse à Fleurier, le nouvel accueil pré- et parascolaire de Couvet ou encore la rénovation des places de jeux qui vont bon train. D'autres projets ont malheureusement connu un sort un peu plus mitigé. Avec le recul de ces derniers mois, nous relevons que le tourisme n'est pas forcément la meilleure solution et nous rend dépendant de recettes momentanées amenées par les activités de loisirs et le sport.

Nous restons convaincus que proposer des choses simples et ancrer les activités locales amènent bien plus de richesses. Nos magnifiques montagnes, leurs crêtes, le Creux-du-Van parlent d'elles-mêmes, d'eux-mêmes... Ne croyons pas que des équipements coûteux, des parkings, une augmentation du trafic privé ou des mégaprojets éoliens ou autres soient porteurs sur le long terme. Ce n'est que de la poudre aux yeux ! La nature vit par elle-même et elle est là, attractive tant pour nous les Vallonnières et Vallonniers que pour les autres qui viennent jusqu'ici pour découvrir son authenticité. Ne tuons pas la poule aux œufs d'or que nous ne serions pas capables de protéger !

Deux chevaux de bataille nous paraissent tout autant importants pour la prochaine législature :

- D'une part, le recul démographique reste, pour notre groupe, très préoccupant, comme nous l'avons souvent relevé. Nous trouverions essentiel qu'un bilan soit dressé à chaque législature de manière à ce que le Conseil général puisse en suivre l'évolution et les actions menées. L'élaboration d'une fiche spécifique nous semblerait prendre tout son sens. Au passage, nous serions curieux d'avoir quelques précisions sur les motivations qui poussent de nouveaux habitants à s'établir ou au contraire sur les raisons qui font que certains habitants s'en vont...
- D'autre part, un autre axe mériterait également de trouver une place de choix dans la prochaine législature : il s'agit de l'équilibre financier que doit absolument retrouver la Commune. Nous avons, hélas, l'impression de naviguer à vue de législature en législature et le cap est vraiment problématique. Convaincu qu'il faut trouver sans tarder des pistes, notre groupe a déjà entamé des réflexions qu'il souhaite partager avec les autres partis. En cas d'intérêt, ils sont donc les bienvenus !

Nous remercions le Conseil communal pour les actions menées lors de la précédente législature dans un contexte parfois complexe. Nous appelons de tous nos vœux que la protection de la nature et de notre environnement reste une priorité pour les années à venir, que des actions soient menées pour enrayer la baisse démographique et qu'enfin des pistes pour rétablir des finances saines soient prises sans tarder. »

Mme Fuchs-Rota (PS) s'exprime à son tour : « *Le groupe PS remercie le Conseil communal pour ce bilan de législature qui est complet, concis et résume de manière brève le travail accompli ainsi que les projets à venir. Nous n'avons pas de remarques particulières à son attention.* »

8. RAPPORT D'INFORMATION RELATIF AU CRÉDIT-CADRE DE PROMOTION DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

9. RAPPORT D'INFORMATION RELATIF AUX CRÉDITS-CADRES LIÉS À LA POLITIQUE RÉGIONALE

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Mairy (cc) annonce qu'il sera bref, étant donné qu'il s'agit de rapports d'information et que l'essentiel s'y trouve déjà. Il traitera les points 8 et 9 ensemble. Pour le Conseil communal, l'objectif était de faire un point de situation au terme de la législature, en complément du bilan de législature.

Par rapport aux deux crédits-cadres liés à la politique régionale, il était d'autant plus important de faire ce point de situation que l'un des deux crédits est épuisé et que le second le sera bientôt. Il est donc intéressant de pouvoir mettre en relation les montants consacrés par la Commune pour ces crédits-cadres, soit deux fois 1,5 million de francs, et le total des budgets qui ont pu être financés, avec le concours de la Commune, du Canton et de la Confédération, mais également, souvent, des aides obtenues auprès d'autres organismes. M. Mairy relève que ces crédits ont véritablement joué un effet de levier très intéressant. Autant il avait été « facile » de les voter, puisque leurs montants avaient été prélevés sur le fonds d'aide à la fusion octroyé par le Canton, autant il faut se rendre à l'évidence qu'il sera difficile de dégager des montants dans un même esprit, compte tenu de l'état dans lequel se trouvent nos finances aujourd'hui. Le Conseil communal ne souhaitait pas proposer une telle démarche en fin de législature, ainsi, c'est dans le cadre de la prochaine législature qu'il s'agira de réfléchir s'il est opportun de renouveler cette expérience. Pour le Conseil communal, il était important de montrer que ce type d'outil fonctionne et permet de faciliter l'octroi d'aides de la nouvelle politique régionale, de faciliter les échanges entre la Commune, les porteurs de projets et le Canton. Au final, c'est toute la région qui y gagne avec un outil comme celui-là.

Par rapport au crédit-cadre lié à la promotion démographique et économique, chaque année, au moment du bouclage des comptes, dans le rapport à l'appui de ceux-ci, il y a un bref aperçu des projets réalisés. Le Conseil communal souhaite entrer un peu plus dans le détail et montrer ce qui a été fait et, surtout, en lien avec le budget 2021 et les objectifs d'attractivité démographique sur lesquels quasiment chaque groupe est revenu, d'identifier des projets qui devraient pouvoir être menés à brève échéance, en intensifiant le recours à ce crédit, qui présente encore un solde suffisant pour mettre sur pied quelques actions, par rapport à la domiciliation, aux jeunes et aux seniors. Ces pistes peuvent être discutées. Il y a véritablement du potentiel par rapport à ces trois publics cibles. Le Conseil communal se propose d'y travailler de manière intensive au cours des mois à venir. Cela fera ensuite l'objet d'un rapport, qui répondra, en partie, à la dernière remarque du groupe des Verts. L'idée est, dans un deuxième temps, de revenir avec un nouveau rapport sur les derniers projets qui auront pu être menés par ce biais-là.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme May Margot (PS) prête sa voix au rapport de Mme Katia Della Pietra, absente ce soir : « *Le groupe PS remercie le Conseil communal pour ces deux rapports. Ces derniers montrent le dynamisme de notre Commune par ses démarches de mise lumière des atouts et des prestations de Val-de-Travers. Nous en félicitons nos conseillers communaux.*

Une nouvelle politique régionale et un crédit voté par le Conseil général de Val-de-Travers ont permis à une équipe très créative et volontaire de mener des actions de développement économiques qui

ont abouti au cours des dernières années sur de nombreuses plus-values pour Val-de-Travers. En travaillant sur les forces de notre commune, elle a induit un nouvel élan pour les habitants, comme pour le tourisme et les entreprises. Un système qui se nourrit et grandit simultanément. Ainsi, avec une entreprise qui s'implante, ce sont nos restaurants et commerces qui en profitent ; ces mêmes commerces et infrastructures qui font que notre région est attractive. L'attractivité justement, c'est un concept qui va nous occuper encore longtemps.

Attractivité qui permet d'étayer notre fierté au-delà de notre fierté d'ancrage pour démonter les sempiternelles rengaines de ceux et celles qui pensent encore que l'on habite un endroit tellement reculé que même Dieu l'a oublié dans les effluves de la verte fée... cela nous fait sourire, mais ces préjugés ont malheureusement la vie dure. Sans vouloir être plus Môtisanne que Vallonnière, j'ai souvent ressenti de la fierté en voyant des personnes au visage inconnu déambuler le long de la Grand-rue, de la gare aux Gorges, en passant par les quatre musées qui la jalonnent. Qualités naturelles et héritage culturel, nous avons de quoi faire rêver, même Jean-Jacques Rousseau s'y est laissé prendre lors de ses balades. Dans ses écrits, il en a été l'un des premiers promoteurs et nous, nous nous devons d'être des ambassadeurs.

La triste zone de montagne derrière la Clusette est redevenue, au fil temps et de l'Areuse, une région au potentiel de développements économique et démographique.

Fort de cette considération, la commune fusionnée s'y est attelée. C'est ainsi qu'ont été révélés notre Statue de la liberté, notre Arc de triomphe, notre Louvre, nos chutes du Niagara, notre Château Yquem... Sans compter les nombreux projets à hauteur de 9 millions qui ont pu être concrétisés grâce aux 3 millions investis au travers des deux crédits relatifs à la NPR.

Ce travail de longue haleine doit continuer. Les enjeux sont importants ainsi que l'attestent les chiffres du budget 2021.

Enfin, le groupe PS remercie le Conseil communal pour les propositions très pertinentes émises dans le présent rapport ; nous ne pouvons qu'encourager l'adoption d'une stratégie globale et intégrer ces mesures dans une planification à long terme en constituant un groupe de travail impliquant les acteurs privés et publics. Une démarche prioritaire pour notre Commune. »

M. Bortolini (PLR) s'exprime à son tour : « C'est avec un grand intérêt que le groupe PLR a pris connaissance du rapport d'information du Conseil communal relatif au crédit-cadre de promotion économique et démographie et en remercie ses auteurs pour sa qualité.

Comme nous pouvons le constater, ce crédit découle d'une dissolution d'une réserve qui a déjà fait l'objet de bon nombre d'investissements pour la promotion démographique et économique de notre région.

Les actions entreprises avec ce crédit ont permis d'améliorer le tissu économique pour la venue de nouvelles entreprises, de soutenir les commerçants de proximité et de proposer une multitude de projets pour le développement touristique et économique. Néanmoins, nous remarquons, avec regret, que l'un des principaux objectifs, à savoir l'augmentation démographique de notre région, n'est, pour l'instant, pas atteint.

Le rapport fait aussi mention de quelques pistes de réflexions que nous jugeons pertinentes pour notre Commune, mais qui peuvent être améliorées, comme, par exemple, la modification à la hausse du montant de la prime à l'installation.

Nous espérons aussi que l'argent de ce crédit soit investi au maximum dans le tissu économique local et encore plus durant cette période de crise sanitaire.

Le groupe PLR est donc satisfait de ce rapport intermédiaire et ne peut qu'encourager le Conseil communal à continuer sa réflexion pour l'amélioration économique de notre région.

Nous espérons fortement que les pistes de réflexions proposées dans ce rapport feront déjouer toutes les dernières tendances quant à l'évolution démographique de Val-de-Travers. »

Mme Vaucher (Les Verts) prend ensuite la parole ainsi : « Tout d'abord, en ce qui concerne le crédit de promotion démographique et économique, nous remercions le Conseil communal de ce rapport

d'information très intéressante. Il fait tout d'abord état et sans tabou du déficit de notoriété qui colle à la peau de notre commune et se concrétise indubitablement par une réduction du nombre d'habitants et de certains acteurs économiques bien connus. Nous notons que beaucoup d'actions « indirectes » ont été menées par le Conseil communal pour tenter d'en améliorer l'image, comme la création d'une signature régionale menée de front avec une agence spécialisée ou la refonte du site internet. Force est de constater que ces actions n'ont pas eu l'effet escompté.

Le Conseil communal parle de bilan contrasté, ce que nous partageons pleinement. La baisse de la population qui s'égrène au fil du temps et l'arrivée poussive de nouveaux habitants semblent assurément compromettre l'avenir de notre commune. Pour nous, il est incontournable de définir des actions pour lutter contre ce phénomène.

Le développement économique est tout autant préoccupant. Presque chaque semaine, un acteur important de la région est mis en difficulté. Que cela soit pour faire perdurer des activités de restauration, malgré une vue surplombant notre belle vallée (le restaurant du Chapeau de Napoléon qui n'a pas retrouvé de repreneur), pour rayonner au-delà de notre commune en proposant des activités de bien-être (la villa Florius et le couple Parmigiani), pour porter secours à nos aînés ou aux personnes en manque de liens sociaux (CORA) ou offrir une alimentation de proximité (Le Foyer à Buttes, qui connaît à présent des difficultés). Tout autant d'exemples d'initiatives économiques qui font la richesse de notre région et qui donnent certainement l'envie de s'y installer.

In fine et à la lecture du rapport qui nous laisse sur notre faim quant à la suite, nous nous interrogeons sur la pertinence de créer un groupe d'accompagnement issu de différents partis, d'acteurs économiques et de personnes influentes de notre commune pour définir une stratégie économique et démographique portée avec audace et ambition, pour reprendre les termes du Conseil communal. Nous espérons que cette proposition trouvera écho auprès du Conseil communal.

Concernant la politique régionale, là aussi nous avons lu avec beaucoup d'attention ce rapport en lien étroit avec l'attractivité de notre région et la mise en avant de ses atouts. Nous remercions le Conseil communal de nous délivrer un état de situation complet sur les crédits engagés et leurs résultats. Là aussi, nous relevons un bilan mitigé de certains projets, en particulier de ceux ayant bénéficié du second crédit-cadre.

Certaines options prises nous interrogent quant à la plus-value des investissements (par exemple le parcours Totemi de Môtiers) et leur viabilité. Ceci nous donne un sentiment de manque de coordination, de vision globale sur les buts poursuivis et de critères objectifs pour effectuer un choix équitable/panaché par rapport aux différentes offres de loisirs, touristiques, culturelles et de formation.

Nous regrettons d'ailleurs que le plan directeur de l'offre touristique, qui est une composante essentielle à la politique régionale, ne fasse l'objet d'aucun bilan particulier. Dans ce domaine également, nous nous questionnons sur la pertinence de mettre sur pied un groupe d'accompagnement élargi, gardien des objectifs de mise en œuvre de la politique régionale et d'un équilibre adéquat entre ses différents projets. »

M. Jean-Paul Lebet (PLR) s'exprime ensuite ainsi : « Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information du Conseil communal relatif aux crédits-cadres favorisant la mise en œuvre de projets relevant de la loi sur la politique régionale et il en remercie ses auteurs.

Ce rapport permet d'avoir une vision synthétique et de prendre connaissance de l'utilisation des deux crédits-cadres de 1,5 million de francs chacun accordés par le Conseil général respectivement en 2009 et en 2012. Il est intéressant de constater que l'apport de 3 millions de francs au total de la commune de Val-de-Travers dans divers projets utiles, principalement dans le développement touristique, a été appuyé et supporté financièrement dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR) par le Canton et l'État fédéral. Ainsi, l'investissement de 3 millions de la Commune dans les divers projets a été multiplié par un facteur trois environ, ce qui est loin d'être négligeable pour le développement de notre économie régionale dans les dix dernières années.

Compte tenu de ce support financier de la NPR, qui va continuer son action dans les prochaines années, le groupe PLR verra d'un œil favorable un renouvellement de cette expérience de partenariat Commune-Canton-Etat dans la prochaine législature pour soutenir des projets principalement touristiques et dans le secteur industriel. La décision pour un tel renouvellement reste évidemment

liée aux impondérables relatifs à l'état actuel des finances et aux choix à faire concernant les investissements futurs. »

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Suppléance du Conseil général

M. Benoît Simon-Vermot (cc) informe que, pour faire suite à la motion acceptée par le Conseil général le 28 septembre dernier, qui demandait l'introduction de la suppléance dans le règlement général de commune et après avoir pris contact avec le service des communes, cette suppléance ne pourra être effective que lors des prochaines élections communales de 2024.

La révision du règlement général de commune est en cours ; le Conseil communal a déjà passé quelques heures dessus. L'année prochaine, ce sera à la commission des règlements de se saisir de cette révision. Toujours est-il que la suppléance, introduite à ce moment-là, ne sera valable qu'en 2024.

Référendums communaux

M. Simon-Vermot (cc) indique que la date retenue pour la votation sur les référendums communaux relatifs à la vente des domaines agricoles des Œuillons et de Longeaigue est le 7 mars 2021. L'arrêté de convocation sera pris le 16 décembre prochain.

Il informe encore qu'une séance d'information aura lieu, sous réserve de la situation pandémique, le 11 février 2021.

Site internet

M. Simon-Vermot (cc) indique que le Conseil communal a décidé de déposer les documents pour le Conseil général (convocation et annexes) sur le site Internet le même jour que l'envoi de la convocation sur le portail Extranet. Ainsi, les conseillers généraux qui reçoivent les documents de séance par courrier auront, potentiellement, les informations après la population. Le Conseil communal invite donc chacun à utiliser le portail GECO pour toutes les informations communales.

Enquête auprès des jeunes

M. Calame (cc) informe l'Assemblée, pour ceux qui n'auraient pas eu connaissance du communiqué de presse de la semaine passée, que cette enquête a été lancée profitant d'une offre de la Fédération suisse du parlement des jeunes. Il s'agit de sonder les jeunes de 12 à 18 ans afin de connaître leurs besoins au sujet des droits politiques, des institutions et de voir dans quelles mesures ceux-ci considèrent qu'il y a des choses à modifier ou à apporter à la région. Le Conseil communal a choisi une démarche régionale plutôt que communale, donc en y associant non seulement les jeunes issus de Val-de-Travers, mais aussi ceux de la Côte-aux-Fées et des Verrières.

L'objectif de cette démarche est d'une part de lancer avant la fin de l'année pour permettre de profiter de la gratuité du service offert par la Fédération suisse du parlement des jeunes et d'autre part, dans un deuxième temps, de fournir des informations aux autorités pour pouvoir se déterminer si d'aventure la mise en route d'un parlement des jeunes dans notre région pourrait s'avérer pertinente ou non.

Utilisation du fonds Covid

M. Mairy (cc) annonce que le Conseil communal souhaite faire un point de la situation concernant l'utilisation de ce fonds de solidarité qui avait été voté par le Législatif et en réponse à la question posée précédemment par le groupe POP. Un premier bilan avait déjà été fait lors de la précédente séance du Conseil général en automne. La situation a un peu évolué depuis lors, mais vers le mieux. Pour prendre les différents acteurs et actions en place, une convention a été passée avec CORA, qui,

d'une part, coordonne la livraison des courses à domicile pour les personnes isolées et, d'autre part, qui fait le lien avec les institutions partenaires, que sont le CSP, Caritas et la Croix-Rouge, pour l'obtention d'aides urgentes exceptionnelles COVID, grâce au fonds distribué par la Chaîne du Bonheur. Ce mandat avec CORA arrivera à échéance à la fin de l'année, il a été reconduit pour six mois. Le nombre de personnes nécessitant des livraisons de courses à domicile reste relativement mesuré : il y a eu neuf demandes en octobre, seize en novembre et on ne s'attend pas à une forte explosion des demandes par la suite, la plupart des gens disposant de réseaux. Il s'agit-là de personnes seules et/ou malades, qui ne peuvent donc pas activer leurs réseaux.

Par rapport au nombre de personnes qui ont obtenu une aide ponctuelle de la part des institutions partenaires, il y en avait sept en automne dernier. Ce nombre n'a pas évolué depuis. Aucune demande supplémentaire n'a été déposée, malgré le fait que la communication a été réactivée par CORA et les institutions partenaires. C'est plutôt bon signe. Comme le Conseil communal l'avait dit à l'époque, notre filet social est, malgré tout, solide depuis que le nombre de personnes qui passent au travers des mailles reste heureusement faible, même s'il est heureux, évidemment, que ces demandes aient pu trouver des réponses positives.

Un partenariat avec le Panier solidaire avait également été conclu. Une subvention avait été versée. Avant la crise, le Panier solidaire avait un nombre de bénéficiaires de l'ordre de vingt-cinq personnes environ. Derrière ces vingt-cinq personnes, il y en a parfois d'avantage, lorsqu'il s'agit de foyers comprenant plusieurs personnes. Le nombre de bénéficiaires avait augmenté à soixante au printemps et s'est, depuis lors, stabilisé autour d'une trentaine ; donc pas loin de la situation initiale. Le gros problème pour la Panier solidaire est celui de l'approvisionnement, puisque son principal fournisseur, l'association Tables suisses, ne parvient plus à lui donner suffisamment de produits invendus. C'est pour cette raison que le Conseil communal a octroyé une subvention supplémentaire au Panier solidaire pour lui permettre de faire des achats directement et ainsi répondre à cette trentaine de demandes par mois.

Du côté des Cartons du Cœur, une aide communale avait été versée. Elle a pu être utilisée, en partie, à l'automne dernier, mais reste encore suffisante pour la prochaine livraison. Le Conseil communal reste cependant attentif de ce côté-là.

D'un point de vue financier, à ce jour, ce sont quelque 27'000 francs qui ont été utilisés au travers de ce fonds. Avec le renouvellement du partenariat avec CORA ainsi que la subvention complémentaire au Panier solidaire, on avoisinera les 40'000 francs d'ici le printemps, ce qui permettra encore de disposer d'une marge suffisante d'ici-là, s'il fallait intensifier ces actions.

En l'état actuel, l'enveloppe de 50'000 francs prévue est donc respectée et le Conseil communal a le sentiment de pouvoir répondre à toutes les demandes exprimées.

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe du groupe Les Verts relative **au règlement sur les constructions et la pratique communale à Val-de-Travers : « deux poids, deux mesures ?! »**

« Récemment, le service communal de la sécurité publique a prévu la création d'une place de parc supplémentaire pour véhicule, sur le site de la crèche à Couvet.

Même si cela ne nécessite qu'une sanction minimale pour obtenir l'autorisation de construire, une mise à l'enquête publique a été logiquement publiée, le 18 septembre 2020, conformément aux dispositions réglementaires (cf. annexe; référence SATAC 109583; Service de l'Urbanisme).

Le délai pour une éventuelle opposition court jusqu'au 19 octobre 2020.

Mais il se trouve que le vendredi 18 septembre, en fin de journée, et après une petite semaine de travaux, ceux-ci étaient déjà finis, terminés, poutzés !

D'où notre étonnement et cette interpellation ! Nous ne contestons pas l'utilité de la place, mais visiblement la Commune n'est pas en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pourtant ces dispositions sont valables pour toutes et tous au Vallon, du moins on l'espère.

L'administration et les autorités communales appliquent-elles une politique de "deux poids, deux mesures" ?

Notre groupe considère que la Commune doit faire preuve de crédibilité et d'exemplarité ; et, si possible, dans le sens d'un bon exemple et pas l'inverse. »

M. Mermet (cc) répond en ces termes : *« Je remercie le groupe des Verts de la vigilance qui est la sienne et du soutien qu'il apporte à la surveillance d'une part de notre territoire et d'autre part des autorités communales.*

Monsieur Santiago, vous avez raison, la Commune est allée trop vite ! Et nous nous en excusons !

Dans la pratique, les choses se sont passées ainsi :

- 1. Le service de la sécurité publique a vérifié la conformité aux règles de la circulation routière du projet de création de places de parc dans cette zone.*
- 2. Le dicastère des infrastructures a lancé un appel d'offres pour vérifier les prix et la faisabilité de cette réalisation.*
- 3. Le service de l'urbanisme a établi le dossier avec plans et tous les documents nécessaires pour soumettre une demande d'autorisation de construire.*

Chacun des dicastères a fonctionné en parallèle, comme nous le faisons habituellement lorsque nous traitons les demandes de nos concitoyens.

Et là, les choses sont allées trop vite. Ce cas de figure n'est pas exceptionnel dans les projets de particuliers et nous traitons régulièrement ce genre de difficultés.

La procédure pour ce genre de processus est celle-ci : lorsque nous constatons, avec l'aide de citoyens vigilants comme vous, que des travaux sont entrepris avant la délivrance d'un permis, nous intervenons en demandant en premier lieu d'interrompre les travaux et ensuite d'attendre la sanction d'un permis. Cependant, il nous arrive aussi régulièrement d'autoriser la poursuite partielle du chantier, par exemple pour sécuriser, éviter une dégradation du site, ou parce que des circonstances exceptionnelles le justifient. Dans ce cas, l'autorisation de ces travaux partiels est assujettie à une clause qui précise que les travaux sont conduits sans engagement de la Commune et que selon le résultat de l'enquête et le contenu du permis à venir, ce qui est exécuté de manière anticipée pourrait être modifié, voire faire l'objet d'une demande de remise à l'état initial, au frais du porteur de projet. C'est formellement cette procédure qui aurait dû être appliquée. Cependant, au vu de la très faible ampleur des travaux : pose de pavés filtrants en lieu de l'herbe sur une surface 13 m², les travaux étaient finalisés en fin de journée avant même que nous ayons eu le temps de mettre en œuvre le processus décrit plus haut.

Sur le plan pratique, cet aménagement, conforme en tous points aux règles d'urbanisme et de sécurité, n'a pas fait l'objet d'opposition.

Le permis a ainsi été sanctionné le 28 octobre 2020. Si cela n'avait pas été le cas, nous aurions exigé, comme nous le faisons pour tous nos concitoyens une remise à l'état initial du site. »

M. Santiago (les Verts) se dit partiellement satisfait, la réponse de M. Mermet lui semble bien compliquée pour une petite coquille, un petit malentendu dans le fonctionnement de la transmission des informations. Cela dit, En termes d'exemplarité, démarrer et finir les travaux avant même que le délai d'oppositions soit échu, cela le choque en tant que citoyen. Il espère que le successeur du chef de service de l'urbanisme sera plus vigilant et attentif à respecter les bonnes procédures en termes de délais et que tous les citoyens bénéficient d'un même traitement.

B) QUESTIONS

1. Question du groupe POP au sujet de la **rédaction du procès-verbal du Conseil général.**

« Le groupe POP souhaite savoir s'il serait envisageable de diffuser le procès-verbal pour chaque séance du Conseil général avec plus d'anticipation. En effet, très souvent les conseillers généraux

reçoivent celui-ci le dernier jour ouvrable avant la séance suivante, voire lors de la séance même (en copie imprimée sur notre table). Il ne nous est donc pas possible de le lire attentivement pour l'approuver ni éventuellement l'utiliser pour préparer nos interventions. Un procès-verbal étant un document de travail, il nous semblerait cohérent de le recevoir dans un laps de temps opportun, de la même façon qu'il nous est demandé de soumettre nos questions et nos interpellations dans des délais précis. »

M. Simon-Vermot (cc) y répond en ces termes : « La question du groupe POP nous a interpellés et a un peu surpris la Chancellerie.

Cette dernière tient à relever qu'il n'est jamais arrivé que les procès-verbaux des séances précédentes soient remis aux conseillers généraux le jour ouvrable avant la séance ou le jour même – et encore moins déposés sur les tables – pour une validation immédiate. Il n'est par contre pas impossible que des documents aient été donnés aux élus un soir de séance pour la suivante, afin d'économiser des frais d'envoi.

La validation d'un document d'une quarantaine de pages soudainement remis aux élus n'aurait pas été acceptée par votre Autorité.

Pour être clair, lorsque deux séances du Législatif sont particulièrement proches, (par exemple avec un mois d'intervalle), il n'est pas techniquement possible d'envoyer les procès-verbaux en même temps que la convocation (qui se fait trois semaines avant la séance - selon la demande du Conseil général). En principe, l'approbation du procès-verbal est donc reportée à la séance d'après pour permettre à chaque conseiller général de lire attentivement le document.

Pour le cas présent, c'est-à-dire le procès-verbal du 28 septembre dernier, soit de la dernière séance du Conseil général sous sa forme actuelle, la Chancellerie a effectivement pris du retard dans sa rédaction, notamment en raison de la préparation des élections communales et de la séance de constitution qui ont demandé passablement de temps à tous ses collaborateurs. Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance de cette assemblée, il a semblé au Conseil communal et à la Chancellerie plus judicieux d'envoyer le procès-verbal que vous avez eu sous les yeux ce soir, même très tardivement, plutôt que de le faire valider en mars par les nouvelles autorités. »

Mme Ioset (POP) prend la parole ainsi : « Au sujet du sondage d'opinion lancé la semaine dernière, le POP est agréablement surpris de constater que le Conseil communal partage sa vue sur l'importance de la participation de la jeunesse de Val-de-Travers à la chose politique.

Le timing en est pour le moins surprenant : en effet, après des mois de travail sur le sujet et avec le soutien de personnes extérieures à notre groupe, nous préparons une motion sollicitant la création d'un Parlement des jeunes. Elle sera déposée lors de la première séance du Conseil général en 2021 pour faire figurer cet objet dans le programme de la législature 2020-2024. D'ores et déjà nous nous réjouissons du soutien des autres groupes politiques et du Conseil communal à notre projet. »

Une motion d'ordre est demandée de la part de M. Rosselet-Christ (UDC). Il relève qu'il n'y a pas discussion possible après une question. Si les groupes veulent s'exprimer, ils déposent une interpellation. Il serait bon d'utiliser les bons objets si l'on veut pouvoir réagir, ou pas, sinon il ne sert plus à rien de faire de distinctions entre les différents outils. Il faut s'en tenir à nos propres règles.

Le président indique que l'intervention de Mme Ioset n'était pas liée à la question précédente du POP, mais un message de remerciement au Conseil communal que ce groupe souhaitait pouvoir faire passer à l'issue des points de l'ordre du jour, auquel il avait donné son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance ; il est 22h30. Toutefois, il ne laisse pas les conseillers généraux s'en aller sans relever qu'il s'agissait de la dernière séance de notre conseiller

communal Christian Mermet et tient à lui rendre hommage. Puis, c'est au tour du président du Conseil communal, Yves Fatton, d'adresser quelques mots à son collègue. Les groupes, par les voix de Mme Mermet Meyer (PS), M. Di Meo (PLR) et M. Rosselet-Christ (UDC), lui adressent également leurs remerciements pour son engagement pour la commune de Val-de-Travers et leurs vœux pour une retraite heureuse et active.

M. Mermet (cc) prend à son tour la parole pour tirer un bref bilan de ses années parmi les autorités vallonnières et pour remercier l'Assemblée, les collaborateurs communaux mais aussi toute la population de Val-de-Travers.

Finalement, le président reprend la parole pour le traditionnel discours de fin de mandat : « *Ce soir, nous avons vécu notre dernière séance du Conseil général de la troisième législature et donc, par voie de conséquence, ma dernière séance en tant que président du Législatif.*

J'ai tout d'abord à cœur de remercier ceux qui ne siègeront plus dans cette assemblée mais qui auront partagé ou confronté leur conviction durant quatre ans ou plus, faisant bénéficier à chacun leur expérience.

Encourager ensuite les futurs conseillers généraux de la quatrième législature à œuvrer pour le bien de notre Val-de-Travers, faire preuve d'ambition pour notre commune tout en étant créatif dans les économies de moyens.

Remercier aussi nos conseillers communaux pour le travail accompli, la maîtrise dans des dossiers parfois ardu, compliqués, toujours gérés avec discernement mais surtout pour tous les beaux projets menés à bien.

Quant à moi, recordman de longévité dans ce rôle de président pour cause de Covid19, je ne peux qu'exprimer ma reconnaissance à vous tous qui m'avez élu. J'en ai retiré une grande expérience et même du plaisir au terme de séances parfois rondement menées mais souvent clôturée à l'heure du crime.

Que dire de plus si ce n'est de vous souhaiter un joyeux Noël avec mes vœux de santé et de bonheur à vous et à tous ceux qui vous sont chers pour cette nouvelle année. »

Il libère ainsi l'assemblée à 22h46.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LA SECRÉTAIRE :

André Rosselet

Gloria Dias